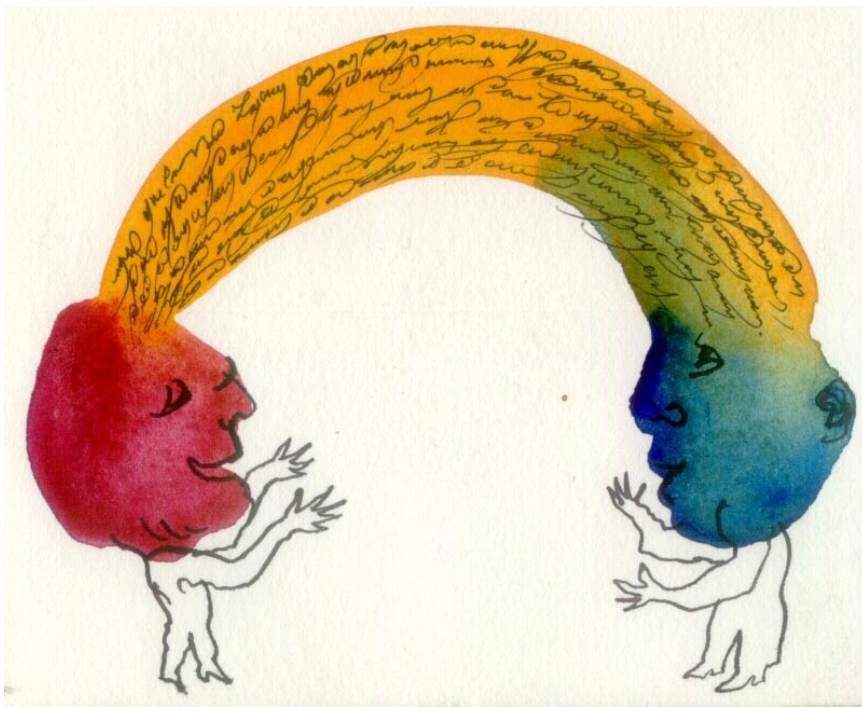


Alain Maskens

# Bruxelles

*et les faux semblants du fédéralisme belge*



*Essai*

## *Contenu*

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Les ethnocrates, Bruxelles, et l'avenir de l'Europe .....</b>	<b>11</b>
<b>Sigle et valeurs des sociaux-chrétiens .....</b>	<b>13</b>
<b>Communautarisation du pouvoir et dérive confédérale.....</b>	<b>15</b>
<b>Geen blanco cheque voor Brussel ?.....</b>	<b>17</b>
<b>Résilience des idéologies mono-identitaires.....</b>	<b>19</b>
<i>Citoyenneté pluristratifiée, appartenances multiples. ....</i>	<i>19</i>
<i>Idéologies mono-identitaires .....</i>	<i>22</i>
<i>Le mono-identitaire dans le système politique et les institutions belges .....</i>	<i>24</i>
<i>Pour un changement de paradigme.....</i>	<i>26</i>
<b>Bruxelles, le VB, et le sexe des élus.....</b>	<b>27</b>
<b>Une Communauté Bruxelloise ? .....</b>	<b>29</b>
<i>La réalité bruxelloise.....</i>	<i>29</i>
<i>Créer une Communauté bruxelloise .....</i>	<i>30</i>
<i>La solidarité linguistique au secours de Bruxelles ?.....</i>	<i>31</i>
<i>Un bilan défavorable.....</i>	<i>32</i>
<i>Un défi pour le 21<sup>ème</sup> siècle.....</i>	<i>33</i>
<b>Supprimer les Facilités - Multiplier les facilités.....</b>	<b>35</b>
<i>Francisation et dé-régionalisation .....</i>	<i>35</i>
<i>Une gestion adaptée aux dimensions territoriales des structures et services.....</i>	<i>36</i>
<i>Suppression des Facilités .....</i>	<i>37</i>
<i>Bilinguisme et Communauté bruxelloise .....</i>	<i>37</i>
<i>Transition, facilités, et ouverture.....</i>	<i>38</i>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>40</b>
<i>Annexe 1 : Le Manifeste Bruxellois.....</i>	<i>40</i>
<i>Annexe 2 : Au Vlaams Blok : réflexions sur Bruxelles .....</i>	<i>46</i>
<i>Annexe 3. Histoire des territoires régionaux en Belgique .....</i>	<i>47</i>
<i>Annexe 4. La Belgique, un Etat fédéral .....</i>	<i>50</i>
<i>Annexe 5. Emploi des langues au Grand-Duché de Luxembourg. ....</i>	<i>53</i>
<i>Annexe 6. CD&amp;V / cdH bruxellois : opinions contrastées.....</i>	<i>55</i>

<i>Annexe 7 Production de richesse par habitant en RBC et dans les provinces belges .....</i>	<i>57</i>
<i>Annexe 8. Comparaison des revenus des habitants, à Bruxelles et en périphérie .....</i>	<i>58</i>
<i>Annexe 9. Le district administratif de Bruxelles au XV<sup>ème</sup> siècle.....</i>	<i>59</i>
<i>Annexe 10. Bilinguisme ? Avis contrastés de Claude Hagège et Roger Maingain.....</i>	<i>60</i>

Le message de la Belgique à l'Europe est clair : « La bonne régionalisation doit être ethnocentrique. Et vos zones mixtes, coupez-les en petits morceaux à l'identité linguistique, religieuse ou ethnique la plus pure possible. Comme Nicosie, Sarajevo, Jérusalem... »

## Introduction

*“De Staatshervorming creëerde een onleefbaar Brussel (...) dat veroordeeld is tot de bedelstaf. De stad werd een institutioneel wangedrocht, een onontwarbaar kluwen van instellingen...”<sup>1</sup>*

*“... Le temps manque pour démêler l'écheveau des institutions. Les mêmes élus portent les casquettes de la Commission communautaire commune, de la Commission communautaire française ou de la Vlaamse gemeenschapscommissie. La démission d'un secrétaire d'Etat suffit à paralyser le gouvernement régional. Cela dépasse parfois l'entendement. L'image de la Région souffre de cette complexité.”<sup>2</sup>*

*“Force est, cependant, de considérer que les délimitations fixées [à la Région bruxelloise] ont une logique purement linguistique. Elles ne tiennent pas compte des considérations économiques, sociales ou culturelles qui, chacune à sa manière, pourraient tendre à donner au territoire de Bruxelles les dimensions qui permettent l'élaboration de politiques cohérentes, rationnelles et équilibrées.”<sup>3</sup>*

La Région bruxelloise est le parent pauvre de l'évolution institutionnelle de la Belgique. Des frontières étriquées mal adaptées à sa réalité régionale, des institutions complexes et difficiles à gérer, des ressources insuffisantes, une mauvaise réponse au défi du multilinguisme, une absence de représentation dans les organes « paritaires » de l'Etat, voilà quelques-uns des avatars qu'imposent à Bruxelles les institutions belges d'aujourd'hui. Avec à la clé, pour les Bruxellois, des conséquences négatives dans de nombreux domaines : emploi, environnement, mobilité, sécurité, justice, accueil dans les services, formation, vie associative...

Déjà dans un ouvrage publié en juin 2000<sup>4</sup>, je me faisais l'écho des inquiétudes exprimées par diverses personnalités à ce sujet.

Au moment de rédiger ces lignes (février 2004), la situation ne s'est pas améliorée, que du contraire. Le monde politique a poursuivi son travail de modification institutionnelle sans remédier de manière significative aux problèmes signalés ci-dessus. Les réformes décidées depuis ont au contraire aggravé les incohérences et les défauts de notre système. Aujourd'hui, plusieurs formations politiques de Flandre optent pour une évolution vers un confédéralisme à deux . Dans ce scénario,

---

<sup>1</sup> “La réforme de l'Etat a créé un Bruxelles invivable, (...) condamné à la mendicité. La ville est devenue un monstre institutionnel, un fouillis d'institutions inextricable.” Guido Bulens, Staf Van Wichelen, David Vits. *Vlaanderen moet band met Brussel versterken*. De Morgen, 4 mars 1999.

<sup>2</sup> Hugues Dumont, interview accordée au Soir du 14 juin 1999.

<sup>3</sup> Francis Delpérée, François-Xavier Dubois, et Céline Fremault-de Crayencour. *La Région bruxelloise, son ressort et ses institutions*. In: Groupe Avenir - Université Catholique de Louvain (Ed.): *Des idées et des hommes. Pour construire l'avenir de la Wallonie et de Bruxelles*. Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 39.

<sup>4</sup> Alain Maskens : *Monoflamands et Monowallons? Errances et dangers des idéologies mono-identitaires*. La Longue Vue, Bruxelles, 2000

Bruxelles serait mise sous la tutelle des régions voisines, élevées au rang d'Etats confédérés. Certains, en Flandre, vont plus loin encore, puisqu'ils ont pour dessein d'annexer tout simplement Bruxelles dans le cadre d'un Etat flamand, vieille aspiration<sup>5</sup> aujourd'hui à portée de main<sup>6</sup>.

Cette évolution ne doit pas surprendre : le pouvoir politique belge actuel est largement structuré sur la base des deux grandes Communautés linguistiques. Tous les partis politiques en Belgique sont communautarisés. Aucune famille politique ne s'est structurée au niveau fédéral. Dans la foulée du rapprochement entre les libéraux francophones et le FDF, les trois partis 'démocratiques' de Flandre ont intégré des individus ou des factions issues de la Volksunie. Cartels purement flamands ou purement francophones, ces formations politiques n'ont de cesse que de séparer la Belgique en deux territoires – culturellement homogènes - sur lesquels leur pouvoir serait total. Sans consulter à ce sujet les populations concernées. Sans prendre en compte les diverses minorités issues de ce découpage. En tentant d'effacer progressivement tout ce qui, dans la réalité du terrain, ne rentre pas dans le moule mono-identitaire autorisé. A commencer par les entités locales et régionales qui depuis toujours furent bi- ou multilingues. Principalement le Brabant et Bruxelles.

Cette évolution ne doit pas davantage surprendre si l'on note la manière dont elle se construit. On parle d'emblée d'un « dialogue de Communauté à Communauté » : les valeurs régionales, les projets de nature interculturelle, ou encore l'importance du niveau fédéral, n'y ont donc pas leur place. Bruxelles en est évincée. Il serait par ailleurs plus correct de parler de marchandage que de dialogue, et on regrette l'absence d'une réflexion et d'un débat parlementaire approfondi sur le modèle démocratique à mettre en place dans notre Etat multiculturel. Que peut-on espérer de ces séances de troc nocturne où les chefs – en titre ou réels - de nos partis communautaires sont souverains<sup>7</sup> ?

Cette évolution n'a pas cessé de m'interpeller. Car il se développe de la sorte à Bruxelles, lieu hautement symbolique pour l'Europe, une structure institutionnelle dont plusieurs aspects sont pernicieux. Même si ce développement se fait de manière relativement pacifique, ce qui, tout compte fait, n'est déjà pas si mal.

---

<sup>5</sup> Comme le rappelle Xavier Mabille, « Lors d'un congrès tenu à Louvain les 9 et 10 janvier 1937, le Katholieke Vlaamsche Landsbond, qui ... assurait la liaison entre le parti catholique et les grandes organisations culturelles flamandes, présenta un projet de statut fédéral prévoyant l'exercice du pouvoir législatif (le Sénat étant supprimé) par le roi, la Chambre des représentants, et les conseils régionaux de Flandre (comprenant les députés de la population bruxelloise) et de Wallonie, ces conseils étant composés d'un nombre égal de membres. La frontière linguistique serait érigée en frontière politique et administrative. Bruxelles appartiendrait politiquement à la Flandre mais administrativement, en tant que capitale de l'Etat fédéral, se trouverait placée sous l'autorité directe du gouvernement central. » Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique*, Editions, du Crisp, Bruxelles, 1997,

<sup>6</sup> Voir en annexe 2 la position d'un journaliste de Flandre devenu membre du Vlaams Blok.

<sup>7</sup> Je cite la remarque exprimée en séance à la chambre par le député Fred Erdman, ancien président du parti socialiste flamand, au moment où allaient être votés les dernières réformes institutionnelles (juin 2001) : "... Hier encore, nous ignorions comment les choses finiraient. Certains ont probablement raison lorsqu'ils prétendent qu'il n'est pas aisé de mener un débat convenable lorsque nous arrivent en permanence des communiqués de l'Agence Belga faisant état de négociations qui se déroulent ailleurs. Quel est le résultat ? Les négociations ont finalement abouti à une formule avec laquelle nous devons apprendre à vivre. Il est probable que certains aspects du projet continueront à soulever des discussions."

Qu'y a-t-il donc d'inquiétant dans ces institutions bruxelloises, sans nul doute fort ingénieuses puisqu'Arafat est venu les étudier sur place ? On en parlera tout au long des articles rassemblés dans cet essai. Mais voici en quelques lignes une première évocation du problème, et la mise en exergue de quelques-uns de ses symptômes les plus significatifs.

Le problème majeur de nos institutions peut s'évoquer comme suit: la construction fédérale belge est faite de faux-semblants qui occultent une préoccupante régression communautariste. Le fédéralisme belge se vante d'être à la fois régional et communautaire. En réalité, il est essentiellement et fondamentalement communautaire : il a partagé le pouvoir et les territoires sur la base du critère linguistique et non sur la base de la cohérence régionale.

Cela n'apparaît pas dans les cas où la cohérence linguistique et régionale coexistaient au départ. Ainsi, le regroupement des provinces « néerlandophones » dans l'entité régionale qu'est aujourd'hui la Flandre, ou encore le regroupement des provinces francophones dans l'actuelle Wallonie ne posent pas problème. Mais, s'agissant du Brabant, là où l'arbitrage était possible, il s'est fait en faveur du communautarisme linguistique et non de la construction régionale. Le Brabant constitue une entité régionale multiculturelle, appuyée sur une histoire commune millénaire, depuis le duché du moyen-âge jusqu'à la province moderne<sup>8</sup>. Plutôt que de bâtir sur de telles fondations un régionalisme ouvert au dialogue et à la solidarité interculturels, les décideurs belges ont opté pour son démembrement linguistique, annexant ses communes néerlandophones à la Flandre et ses communes francophones à la Wallonie. Ce qui laissa à une Région bruxelloise, concédée par défaut, les seuls territoires dont le pouvoir politique convint qu'ils étaient bilingues, soit seulement 161 km<sup>2</sup>, ou encore 0,5% de la surface totale du pays.

Voici donc un Etat contemporain qui redessine ses frontières régionales historiques de manière à promouvoir la construction artificielle d'entités territoriales linguistiquement homogènes. Il nous faut ici tout à la fois reconnaître le bien-fondé des motivations qui ont sous-tendu cette évolution, et souligner ses côtés pernicieux. Oui, il faut entendre les préoccupations de ceux qui ont vu leur culture historique locale se faire progressivement minoriser. Il faut résolument opter en faveur de réponses vigoureuses à ce malaise. L'on verra plus loin dans ces pages que je suis plutôt favorable à la suppression des *Facilités*. Mais par ailleurs, on ne peut ignorer que la nature des institutions actuelles de l'Etat belge fait de celui-ci un modèle à rejeter.

Le modèle belge, c'est en effet celui de communautés culturelles à qui l'on a donné territoire et pouvoir politique. Lorsque nos gouvernants vantent à l'étranger notre système institutionnel, en le disant à la fois communautaire et régional, leur discours est donc trompeur. Ils définissent officiellement la Communauté comme un concept qui « renvoie aux personnes qui la composent et aux liens qui les réunissent, à savoir la langue et la culture<sup>9</sup> ». Cette définition ne tient pas, puisqu'elle ne s'applique que dans le cadre de territoires communautaires superposables (à 1% près) avec celui des Régions. La Communauté flamande ne peut subventionner un théâtre à Namur, et la

<sup>8</sup> Voir annexe 3.

<sup>9</sup> Voir sur le site web du gouvernement belge, [www.belgium.be](http://www.belgium.be), à la rubrique « Organisation de l'Etat ». Une partie de ce texte est reprise à l'annexe 4

Communauté française ne peut soutenir un festival à Gand. Pas plus que la Communauté germanophone ne peut financer une école à Bruxelles. La Constitution précise bien que les territoires – et non les personnes – sont à la base du concept communautaire linguistique. L'article 4 indique : «*La Belgique comprend quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande* ». Ces régions linguistiques définissent les frontières des Communautés (articles 127 à 129) et correspondent de fait aux frontières des Régions. Le faux-semblant des institutions belges devient encore plus flagrant si l'on prend en compte la fusion intervenue entre les organes de la Communauté et de la Région flamandes<sup>10</sup>.

Voilà bien ce qui interpelle dans nos institutions. Sous les apparences d'un bel équilibre entre appartenances régionales et liens culturels, c'est en réalité la construction d'entités territoriales autonomes et culturellement homogènes qui a dominé le processus. Appelons enfin les choses par leur nom.

Mais faut-il vraiment s'en inquiéter ? Cette épiphanie de la science belge du compromis ne doit-elle pas s'offrir en modèle au reste de l'Europe et ailleurs encore ? Oui, il faut s'inquiéter. Car ce modèle fait le lit du nationalisme dans ce qu'il a de préoccupant : un nationalisme basé sur des sentiments d'appartenance culturelle, ou ethnique, un nationalisme fondé sur l'illusion de la pureté et de l'homogénéité des communautés humaines, un nationalisme mono-identitaire. Au contraire du nationalisme qui se crée sur des liens de solidarité entre toutes les composantes culturelles et autres d'une entité régionale<sup>11</sup>. Tout ce qui risque de réveiller les nationalismes mono-identitaires est porteur de germes de conflits et de violences. Comme le rappelle le philosophe canadien Will Kymlicka, «*depuis la fin de la Guerre Froide, les conflits ethno-culturels sont devenus la première cause de violence politique dans le monde, et cette situation ne montre aucun signe d'amélioration*<sup>12</sup> ». Dans ce domaine, le débat philosophique actuel, géré par les chercheurs avec beaucoup de prudence, est de savoir dans quelles conditions l'on peut, sans risque, donner des droits à des communautés en tant que telles, ces communautés étant définies par une apparence ethnique ou culturelle. Nos constituants, pourtant, n'ont pas hésité à leur donner territoire et pouvoir !

On aimerait se tromper, on aimerait être convaincu de ce que l'ingénierie du 'fédéralisme belge' peut sans risque être offerte en modèle aux autres États multiculturels. Hélas : les motifs d'inquiétude ne manquent pas. Le plus visible, c'est sans doute le renforcement progressif de l'extrême droite en Flandre, là où le discours mono-identitaire est le plus marqué en Belgique. Aujourd'hui, cette Région possède un des électorsats les plus à droite de toute l'Union Européenne. Particulièrement

<sup>10</sup> Peut-être est-il plus correct de parler d'absorption?

<sup>11</sup> Comme le suggère Parekh : «*The identity of a political community should be located in its political structure and not the widely shared personal characteristics of its individual members, in what they share publicly and collectively as a community not in what is common to them as individuals. It should therefore be defined in politico-institutional rather than ethno-cultural terms.*» Bhiku Parekh. *Rethinking Multiculturalism. Cultural Diversity and Political Theory*. Macmillan Press, Houndmills and London, 2000, p.231.

<sup>12</sup> «*Since the end of the Cold War, ethno-cultural conflicts have become the most common source of political violence in the world, and they show no sign of abating.*» Will Kymlicka. *Multicultural Citizenship. A liberal theory of minority rights*. Clarendon Press, Oxford, 1995, p.1.

troublantes sont ces velléités, exprimées de façon récurrente, d'y supprimer la solidarité envers l'*autre* Communauté. Ou ces violences physiques par lesquelles « la rue » empêche l'organisation de manifestations culturelles de l'*autre* communauté dans des édifices publics de *son territoire*.

Plus inquiétant encore est cet autre symptôme de la maladie dont souffre notre fédéralisme : son approche de la question des minorités. La manière dont une entité politique aborde la question des minorités est une des meilleures jauges de sa maturité démocratique. De ce point de vue, les Belges n'ont pas matière à être fiers. Il y a quatre ans déjà, je déplorais l'absence d'adhésion de la Belgique à la Convention-Cadre pour la Protection des Minorités Nationales, formulée par le Conseil de l'Europe en février 1995. Après avoir été un des derniers Etats européens à la signer, la Belgique ne l'a à ce jour toujours pas ratifiée. Pire, elle a rabaisé l'adoption de la convention au niveau d'une vulgaire monnaie d'échange, lors de son dernier grand troc institutionnel nocturne<sup>13</sup>.

\*

\*\*

Interpellé de la sorte par nos institutions et leur évolution, que pouvais-je faire ? J'ai tenté de m'exprimer en proposant à la presse plusieurs pages d'opinion, ou en participant à des séminaires ou colloques consacrés à l'étude du fédéralisme. Je l'ai également fait en participant avec d'autres à un travail de réflexion dont est issu un texte de consensus, le Manifeste bruxellois<sup>14</sup>. Malheureusement, la réflexion citoyenne n'a pas la visibilité du show politique. De plus, la pensée ainsi exprimée se disperse et s'oublie. Je me suis donc résolu à rassembler ces écrits dans le volume que vous tenez en main, et que le *Roseau Vert* a bien voulu éditer et diffuser. La nature même de cet ouvrage entraîne quelques répétitions. Face au discours officiel, à ses tabous et à ses certitudes, il est des clous durs à enfoncer, sur lesquels j'ai tapé à de nombreuses reprises. J'espère que le lecteur voudra bien me pardonner – *bis repetita placet* ?

On trouvera dans ces textes tout d'abord une série de constats, dits et répétés avec inquiétude et parfois humeur. Le vrai visage de notre fédéralisme, bâti sur le séparatisme linguistique, en constitue le thème central (« *Bruxelles, les ethnocrates, et l'avenir de l'Europe* » ; « *Communautarisation du pouvoir et dérive confédérale* »). Au passage, dans notre pays de tradition chrétienne, j'interpelle les partis issus de ce courant sur leur repli communautariste, qui étonne face aux valeurs de l'Évangile (« *Sigles et valeurs des sociaux-chrétiens* »). Enfin, je rappelle les déséquilibres financiers induits à Bruxelles par l'étroitesse des frontières de la Région (« *Geen blanco cheque voor Brussel ?* »).

Une réflexion plus fondamentale sur les identités, les communautés et les régions est ensuite proposée. Elle met le doigt sur le contraste entre la riche diversité des individus et des populations d'une part, et la vision mono-identitaire des élites politiques d'autre part (« *Résilience des idéologies mono-identitaires* »).

<sup>13</sup> C'est-à-dire la nuit qui a précédé le vote des lois spéciales consacrant les accords de la Saint-Polycarpe à la Chambre, en juin 2001.

<sup>14</sup> Voir annexe 1 et [www.manifestobru.be](http://www.manifestobru.be)

Enfin, plusieurs textes suggèrent des éléments de solution : la possibilité de présenter des listes électorales bilingues à Bruxelles (« *Bruxelles, le VB, et le sexe des élus* »), la constitution d'une Communauté bruxelloise par-delà les appartenances linguistiques (« *Une Communauté bruxelloise ?* »), ou encore une approche originale de la question des facilités en périphérie bruxelloise (« *Supprimer les Facilités - Multiplier les facilités* »).

Ce livre ouvre donc une série de pistes de réflexion. Par contre, on n'y trouvera pas encore « La » meilleure solution institutionnelle pour Bruxelles et le pays. Le terrain n'est pas encore mûr pour cela. Il nous faut aujourd'hui exposer avec ouverture les demandes, les inquiétudes, les souhaits, proposer des éléments de solution et réfléchir à leur implications. Il faut que le dialogue entre toutes les parties se renforce. Il faut que l'on interroge et écoute les populations concernées. Alors, oui, les Bruxellois, en concertation avec leurs voisins de Flandre et de Wallonie, pourront définir et bâtir un concept régional modèle pour la capitale de l'Europe.

C'est à l'approfondissement de la réflexion, du débat et du dialogue que ce livre est consacré.

## Les ethnocrates, Bruxelles, et l'avenir de l'Europe

Le Soir, 21-22 avril 2001

Entre régionalisme et communautarisme, la Belgique a largement misé sur la deuxième option. Une partie significative des compétences politiques est attribuée aux communautés linguistiques. Et les partis politiques sont organisés non sur un plan régional, mais bien sur un plan communautaire. S'il n'y avait cette petite enclave officiellement « bilingue » qu'est Bruxelles, ils pourraient facilement se partager la Belgique en deux Etats en principe linguistiquement homogènes. Et comme « *de taal is gansch het volk* », deux Etats *mono-ethniques*.

Et donc, si, officiellement, la Sainte-Perlette<sup>15</sup> parle d'approfondir la régionalisation, les vrais objectifs sont bien de poursuivre la scission « communautaire » de la Belgique. On parle d'ailleurs non d'un débat « régional », mais bien d'un dialogue « de Communauté à Communauté ». La dimension régionale, celle de Bruxelles surtout, est tout simplement gommée. D'ailleurs, à la COREE<sup>16</sup> régionale, c'est sur le partage de Bruxelles entre influences communautaires opposées que se disputent aujourd'hui les représentants bruxellois des partis francophones ou néerlandophones. Forcés d'avoir un sexe linguistique, minorisés dans leur parti d'origine à majorité flamande ou wallonne, ils ne peuvent aborder les vrais problèmes institutionnels de Bruxelles.

Et tout d'abord ses frontières régionales étriquées, qui séparent artificiellement le centre de l'agglomération, plus pauvre et où les néerlandophones sont minorisés, d'avec sa périphérie, plus riche et où les francophones sont minorisés. D'où les problèmes budgétaires et institutionnels (représentation et protection des minorités) insolubles. Comparées aux dimensions des autres villes-régions d'Europe, celles concédées à Bruxelles sont minables. Berlin, Hambourg, Vienne, Brême et Genève font respectivement 889, 755, 457, 404, et 282 km<sup>2</sup> ; la Région Capitale de l'Europe, seulement 161 km<sup>2</sup>.

Le problème institutionnel de Bruxelles, c'est aussi que son gouvernement n'a pas autorité dans les matières dites « communautaires ». Son carcan institutionnel sépare en réseaux distincts l'enseignement, la culture et le sport néerlandophones d'une part, et l'enseignement, la culture et le sport francophones d'autre part, enjeux de confrontations communautaires imposées depuis la Flandre ou la Wallonie. La bataille entre un Ministre du gouvernement flamand d'une part, et un Ministre-Président wallon d'autre part, pour le Kladaradatch Palace, haut lieu pourtant de la culture populaire bruxelloise, illustre bien ce propos. A titre de comparaison, rappelons que le Luxembourg, qui compte trois langues officielles, ne possède pas pour autant trois réseaux d'enseignement mono-culturel<sup>17</sup> !

<sup>15</sup> La Sainte Perlette a donné son nom à un premier accord (aussi appelé 'du Lambermont') intervenu au sein du gouvernement, en octobre 2000, en vue de nouvelles réformes institutionnelles. Le contenu de cet accord sera par la suite revu (Saint-Polycarpe ou Lambermont bis) et enrichi (Lombard) pour aboutir au vote du 28 juin 2001 au parlement.

<sup>16</sup> Conférence sur la Réforme de l'Etat

<sup>17</sup> L'utilisation des langues au Grand-Duché de Luxembourg est décrite à l'annexe 5.

Le problème institutionnel de Bruxelles, c'est également l'impossibilité légale de constituer, pour les élections régionales ou nationales, des listes tout simplement bruxelloises : elle doivent avoir une couleur linguistique et donc une obédience communautaire. Avec cette conséquence surréaliste : à Bruxelles, sociaux-chrétiens et écologistes francophones sont dans l'opposition, tandis que leurs homologues néerlandophones sont au pouvoir. Un bien triste « modèle » belge où les appartenances ethnoculturelles prévalent sur les valeurs universelles.

Le problème institutionnel de Bruxelles, c'est encore que ses communautés immigrées n'ont dès lors pas de « Communauté bruxelloise » pour les accueillir et au sein de laquelle s'intégrer. Chacune risque de vivre de plus en plus en réseau culturel distinct, à l'image des communautés « officielles », flamande et francophone, qui se les disputent.

Voilà les questions institutionnelles fondamentales qui préoccupent les Bruxellois, du centre et de la périphérie. Questions qui inquiètent bien au-delà de Bruxelles. Car donner force et pouvoir aux communautés d'appartenance plutôt qu'aux citoyennetés régionales ou nationales, c'est aller vers une Europe des nationalismes ethniques, c'est aller vers un Proche-Orient des nationalismes religieux. C'est encourager le Burundi à séparer artificiellement un pur Etat Hutu d'un pur Etat Tutsi. C'est pousser la zone « albanophone » de Macédoine à faire sécession. C'est entériner la bipartition ethnique de Chypres et le découpage de Sarajévo. C'est augmenter le risque qu'un jour le parlement européen soit organisé en groupes parlementaires germaniques, latins, celtes ou basques, chacun défendant « son » peuple, avant d'être un lieu de dialogue entre démocrates porteurs de valeurs universelles, sociales, libérales ou autres. La chance que constitue la diversité culturelle de l'Europe deviendra sa perte si elle s'abandonne au repli mono-identitaire de ses diverses composantes.

Ces questions valent bien que l'on revoie en profondeur l'épure institutionnelle belge. Et que, bloquant les accords de la Sainte-Perlette, l'on refuse de consolider encore davantage les défauts de la construction actuelle.

## Sigle et valeurs des sociaux-chrétiens

La Libre Belgique, 2 octobre 2001

Au moment où le CVP se choisit un nouveau sigle (CD&V : Christen- Democratisch & Vlaams), les sociaux-chrétiens de Belgique sont en conflit ouvert. Côté Flandre, leurs chefs s'étonnent et fulminent : ils ont été trahis par l'appui que le PSC a donné en juin au gouvernement arc-en-ciel. Côté francophone, les chefs expliquent : nous ne pouvions faire autrement.

Moi, je suis étonné par leur étonnement. Depuis 40 ans au moins, les sociaux-chrétiens mettent en avant une politique de repli communautariste. C'est eux qui ont lancé une division du pays sur la base des « communautés » linguistiques. Ils ont progressivement détricoté *tout* ce qu'ils avaient en commun, dans l'enseignement (y compris leur université de Louvain et leurs collèges bruxellois), dans la politique, et aujourd'hui dans leurs instances sociales. Bref, un « V » et un « F » ont progressivement pris le devant, laissant en arrière le « D » et le « C ». Ceux de Flandre ont poussé sans relâche dans ce sens. Les francophones ont laissé faire, dans la résignation.

Même à Bruxelles où tant d'institutions chrétiennes vivaient leur mission en commun, les responsables sociaux-chrétiens néerlandophones et francophones sont incapables aujourd'hui d'une vision commune, voire d'un simple dialogue. Inféodés à la Flandre ou à la Communauté Française, ils y poursuivent leur lutte communautariste plutôt que d'oser une approche authentiquement régionale.

Au-delà de mon étonnement, je suis profondément troublé par un autre aspect. Ces deux partis aujourd'hui ennemis ont décidé de garder le « C » de « Chrétien » dans leur sigle et leurs valeurs. Pourtant, le repli communautaire, l'option ethno-culturelle homogénéisante, me semblent à l'opposé du message chrétien. Le Christ a été très clair : le « prochain » n'est ni celui qui partage votre identité nationale, ni celui qui partage votre identité religieuse. La fraternité humaine est non celle de l'habit extérieur, mais celle du cœur. Et, parmi les foules réunies pour écouter Jésus, on parlait de nombreuses langues, pour ne rien dire de l'Esprit Saint qui poussa au « polylinguisme » (voir Actes 2).

Qu'a fait de ce message l'occident "chrétien"? Nombreux ont été les individus qui ont suivi l'enseignement des Béatitudes avec une grande fidélité, parfois jusqu'à l'héroïsme et au martyre. Mais, bien souvent, les institutions humaines, religieuses ou politiques, l'ont dévoyé. Repli communautaire, arrogance, intolérance, dogmatisme guerrier : telles en furent les manifestations.

Aux sociaux-chrétiens, je dis ici avec inquiétude : votre option communautariste, qui voudrait transformer la Belgique en une confédération de deux Etats culturellement homogènes et insensibles à leurs minorités, risque de favoriser aujourd'hui encore de telles dérives. Pourquoi avez-vous peur de l'option fédérale et régionaliste ? Pourquoi voulez-vous escamoter cette grande région bruxelloise où tous les « prochains » parlent diverses langues ? Pourquoi n'osez-vous y apparaître que drapés

dans votre manteau protecteur, mono-flamand ou mono-francophone, relique du siècle passé ?

Ou alors, ayez la franchise de vos opinions. Mettez le « V » en avant du nouveau sigle flamand. Ajoutez un « F » dans un nouveau sigle du PSC. Et mettez le 'C' entre parenthèses.

**Post-scriptum.** Comme on le sait, le PSC a par la suite également changé de sigle. Contrairement au CD&V, il a abandonné le « Chrétien». C'est assez paradoxal. Le CD&V, qui a gardé le « C », affiche des positions de plus en plus confédéralistes et ethno-nationalistes. Il continue de nier la dimension régionale de Bruxelles. A l'inverse, le cdH tient sur Bruxelles des propos beaucoup plus ouverts. On lira en annexe 6 ces points de vue contrastés.

## Communautarisation du pouvoir et dérive confédérale

La Libre Belgique, 29 mai 2002

Qu'est-ce qui rapproche les Belges par-delà leur obligatoire étiquette linguistique ? Sans doute, un sentiment, largement partagé, d'appartenance à la Belgique, au destin qui rassembla progressivement ses provinces au cours des siècles. Ou encore l'existence de multiples projets et ressources communs : nombre de familles, d'entreprises, de développements culturels, d'infrastructures, de richesses naturelles, de passions sportives, ne connaissent aucune limite, linguistique ou régionale. C'est aussi l'existence de ces nombreuses zones mixtes, au centre du pays ou tout le long de la « frontière linguistique », où francophones, néerlandophones, bilingues et autres partagent de mêmes villages ou quartiers. Ce sont encore les institutions fédérales ou la région Bruxelloise, témoins d'une coexistence constructive entre hommes et femmes d'appartenance linguistique différente.

Mais alors, qu'est-ce qui nourrit cette marche progressive et apparemment inéluctable vers la séparation en deux Etats sur la base des communautés linguistiques ? Malgré l'opposition d'une large proportion de citoyens, d'industriels, de travailleurs, de responsables sociaux, d'artistes, d'intellectuels ? Malgré même l'opposition de quelques politiciens qui ne comprennent plus très bien la logique des nouveaux projets de démantèlement du fédéral.

Une partie de la réponse est malheureusement sans appel : la structure du pouvoir politique est tout entière orientée vers la séparation en deux communautés radicalisées. Rappelons-le : la Belgique se compose de sept « entités fédérées » : trois régions, trois communautés linguistiques, et le fédéral. Mais la base du pouvoir politique est *uniquement* communautaire. La frontière qui nous divise n'est pas régionale, elle est linguistique. Les partis ne sont pas régionalisés : ils sont communautarisés. Le système électoral est communautarisé : un politicien de Flandre est élu sur la seule base de l'électorat néerlandophone ; un politicien de Wallonie est élu sur la seule base de l'électorat francophone. Un politicien de Bruxelles doit obligatoirement opter pour une des deux communautés linguistiques, même s'il est bilingue. Rien, dans la dynamique du pouvoir, ne vient donc soutenir le fédéral (ce qui serait le cas si, par exemple, les partis étaient fédérés au niveau national). Et rien ne vient soutenir le régional (ce qui serait le cas si les partis étaient structurés en entités régionales et non communautaires). Qui dès lors s'étonnera que chaque élection favorise toujours plus le discours communautaro-nationaliste, et rejette le discours fédérateur ?

Notons-le au passage, *aucune* des nouvelles dispositions décidées par la majorité gouvernementale le 26 avril dernier ne tente de remédier à cette situation. On aurait pu faire en sorte que quelques-uns des députés soient élus sur la base d'une circonscription nationale, ou encore que seuls des partis fédérés au niveau national, et recueillant un seuil minimum de voix dans chacune des trois régions du pays, puissent obtenir des sièges au parlement. Ou encore que le sénat soit composé de trois délégations régionales – avec équilibre linguistique (dans l'actuel projet gouvernemental, la répartition est bi-communautaire, la présence bruxelloise étant réglée par, ou en accord avec, les communautés). Mais non. Qui s'en étonnera : *tous*

les partis de la coalition gouvernementale, et en fait, *tous* les partis présents en Belgique sont mono-communautaires.

Mais : pourquoi regretter cette rupture en deux Etats, confédérés ou non ? Une des raisons tient précisément au tracé de l'actuelle frontière. D'origine linguistique, en plusieurs endroits, et principalement à Bruxelles, elle n'a aucun sens en tant que frontière régionale ou, a fortiori, étatique. Dans ce modèle, la recherche de l'homogénéité linguistique a seule compté, prenant le pas sur celle de la cohérence régionale et des liens fédéraux. Un tel modèle conforte ceux qui clament : ce qui compte, c'est *ma* communauté, *mon* peuple. Un tel modèle contribue à faire le lit des idéologies xénophobes et ultra-nationalistes. Pour ma part, je préférerais que la Belgique ait la clairvoyance et le courage de rétablir et promouvoir, en son centre, une large région plurilingue, ouverte, fédératrice, bienveillante pour ses minorités. L'Europe d'aujourd'hui n'en a-t-elle pas grandement besoin ?

## Geen blanco cheque voor Brussel ?

L'Echo, septembre 2003

Certains, en Flandre s'inquiètent. Bruxelles souhaite un soutien financier accru pour pouvoir remplir correctement son rôle de capitale. Mais disent-ils, il faut éviter que cet argent ne serve à autre chose, notamment à renflouer les caisses régionales, et donc à compenser une mauvaise gestion. On vient encore de lire cette préoccupation dans le récent article de David Vidts et Eric Ponette: « Brussel verdient geen blanco cheque » (Financieel-Economische Tijd, du 8 juillet 2003). Ils s'y exprimaient au nom de l'OVV (Overleg van Vlaamse Verenigingen). Je voudrais apporter ici mon appui au raisonnement central de ces auteurs, et en même temps pousser plus avant leur logique.

Ce raisonnement central est le suivant. En tant que capitale fédérale, Bruxelles offre des moyens et services qui concernent l'ensemble des citoyens du pays. Dans le même temps, elle tire de ce rôle un certain nombre d'avantages stratégiques et économiques. Si ces derniers ne compensent pas les efforts financiers que requiert son rôle de capitale, il est logique que l'ensemble du pays participe à leur financement. Ce qui, naturellement, implique un certain droit de regard.

Voilà bien une vision saine de l'utilisation des deniers publics. Une contribution justifiée par une fonction particulière doit être utilisée de manière efficace en vue de son objectif - et les payeurs sont en droit d'obtenir des garanties, et d'évaluer la qualité des prestations. Dans le cas présent, le payeur et le bénéficiaire est l'Etat fédéral (donc tous les Belges) et le prestataire pourrait être soit la Ville de Bruxelles, soit la Région Bruxelloise. Il est sain que l'Etat fédéral puisse exprimer son cahier de charges, et le négocier avec les prestataires, grâce à des mécanismes transparents de concertation. Je crois savoir que les autorités bruxelloises sont demanderesses de tels mécanismes.

Donc, si une Région fournit des prestations extra-régionales, celles-ci devraient faire l'objet de concertation et de contrôle avec les entités payeuses/bénéficiaires. En corollaire, dans sa gestion propre, une Région doit être autonome et en même temps responsable de veiller à son équilibre budgétaire, dans les limites de sa dotation régionale. A juste titre, Vidts et Ponette notent les difficultés budgétaires de la RBC, d'où leur crainte de voir celle-ci rééquilibrer son budget régional par un détournement de fonds supplémentaires qu'elle pourrait obtenir pour sa fonction de capitale.

Le budget d'une région peut être en difficulté pour deux raisons : dotation insuffisante ou mauvaise gestion. Souvent les deux aspects se mélangent. Sur cette question, malheureusement, Vidts et Ponette n'offrent pas d'analyse, mais seulement une vision simpliste, caricaturale et partisane. En termes peu nuancés, tout est mis sur le dos d'une mauvaise gestion (« Heeft Brussel een gat in de hand ? ... Verdoken transfers en de 'georganiseerde inefficiëntie' liggen (mee) aan de basis van de onderfinanciering van Brussel ») . Et leur réflexion sur la dotation régionale est inexistante.

Certes, il y a à Bruxelles, comme dans toute Région, des problèmes de gestion. Mais on ne peut éluder la question de la dotation régionale. Basée essentiellement sur les

recettes fiscales des personnes résidant sur son territoire, elle est largement insuffisante.

Pour comprendre la cause principale de cette insuffisance, il faut rappeler que la frontière régionale de Bruxelles a été établie sur le tracé de la frontière linguistique, et non sur la base d'une volonté de cohérence régionale. Le centre de l'agglomération, soit les dix-neuf communes à statut bilingue, fut ainsi artificiellement coupé de sa périphérie et de son hinterland brabançon. Cette décision a entraîné des conséquences financières particulièrement négatives pour les Bruxellois, dont les effets s'accumulent d'année en année.

C'est en effet dans le centre que se concentrent les infrastructures les plus denses, donc coûteuses à entretenir, et que vivent les populations les moins riches<sup>18</sup>. Inversement, les travailleurs plus aisés vont souvent habiter en périphérie : le revenu moyen par habitant y est de 30% supérieur à celui de la RBC. D'une manière plus générale, le Brabant flamand et le Brabant wallon, rattachés à présent à la Flandre et à la Wallonie respectivement, sont les deux provinces les plus riches du Royaume, en terme de fiscalité privée par habitant. Ce sont ainsi des montants considérables (plusieurs dizaines de milliards de francs, selon certaines estimations) qui échappent à la fiscalité bruxelloise, alors que la Région doit financer une infrastructure et des services qui bénéficient largement à sa périphérie, et que la contribution au PIB du pays y est la plus élevée<sup>19</sup>.

Parler des finances bruxelloises sans évoquer cette problématique rend le discours de Vidts et Ponette sur Bruxelles peu crédible. C'est dommage, car leur proposition principale est intéressante. Oui, il faut promouvoir concertation démocratique et évaluation quant au rôle de capitale de la Ville et de la Région de Bruxelles et aux ressources qu'elle reçoit ou pourraient recevoir à cet effet. Oui, il faut responsabiliser les Régions dans la gestion de leur budget propre. Mais, dans le même temps, il faut compenser pour Bruxelles le manque à gagner fiscal important et injuste qu'impose l'actuel tracé de la frontière régionale.

---

<sup>18</sup> Voir annexe 7

<sup>19</sup> Voir annexe 8

## **Résilience des idéologies mono-identitaires.**

Présenté au Colloque *Diversité des appartenances culturelles et réaménagement des institutions politiques et de la citoyenneté*, Montréal, Septembre 2002.

Chacun d'entre nous devrait être encouragé à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme étant la somme de ses diverses appartenances, au lieu de la confondre avec une seule, érigée en appartenance suprême, et en instrument d'exclusion, parfois en instrument de guerre. (Amin Maalouf)<sup>20</sup>.

C'est un des paradoxes de notre époque : les individus semblent reconnaître et apprécier de plus en plus la diversité de leurs sources d'enrichissement culturel, la multiplicité des appartenances qui fondent leur identité particulière. Dans le même temps, leurs élites politiques ont peine à suivre cette évolution : le vieux rêve de la nation homogène n'a pas fini de les hanter. J'aimerais attirer ici l'attention sur cette divergence entre les changements de nos sociétés et la vision de leurs élites.

Dans leur introduction à ce colloque, José Woehrling et Pierre Noreau ont rappelé les grandes mutations politiques, économiques, et sociales qui entraînent aujourd'hui le réaménagement des appartenances et de la citoyenneté dans le sens du pluralisme et de la diversité. Dans la première partie de ce texte, je me contenterai d'évoquer brièvement ces mutations, en adoptant çà et là des éclairages moins habituels. En miroir, nous verrons apparaître quelques-unes des dimensions nouvelles des appartenances et de la citoyenneté. En second lieu, nous illustrerons le contraste qu'oppose à cette évolution le caractère mono-identitaire du discours politique prédominant. Cette illustration fera principalement appel à des exemples issus de l'évolution récente des institutions belges.

### **Citoyenneté pluristratifiée, appartenances multiples.**

La globalisation, entendue au sens socio-culturel ou même économique, est souvent présentée comme un phénomène nouveau. Ne faut-il pas plutôt l'envisager comme l'extension progressive d'un processus ancien? De la cour des papes à celle des tsars, déjà la toile se tissait. Voyages, courriers, multilinguisme, communication interculturelle et, jusqu'à un certain point, liberté de penser et de pensée furent longtemps l'apanage d'une petite élite. Il en fut de même du commerce, que certains étendirent au niveau intercontinental bien avant l'invention des nations modernes.

L'extension de ces activités ou potentialités à des couches de plus en plus larges de nos sociétés constitue l'une des caractéristiques les plus marquantes de notre époque. En quelque sorte, l'accès au monde devient commun. L'on voit se dessiner ce qui constitue peut-être la vraie nouveauté : non la globalisation, mais, plutôt, ce qui aujourd'hui rend possible sa progression : la formidable émergence du local.

---

<sup>20</sup> Amin Maalouf. *Les identités meurtrières*; Paris, Grasset, 1998; p. 205

Désormais, les plus petits villages sont proches du monde, par transport physique ou communication électronique. La proportion d'individus bénéficiant d'une formation avancée y atteint des niveaux élevés. Quiconque possède un ordinateur relié à Internet y dispose d'une meilleure capacité de communication que, il y a un demi siècle seulement, Eisenhower dans son poste de commandement des forces interalliées. La capacité intellectuelle que représente aujourd'hui une seule région, par exemple La Catalogne, la Wallonie ou encore le Québec est supérieure à tout le potentiel Européen du moyen-âge. Il en va de même pour la productivité économique. Dès lors, une communauté régionale dispose aujourd'hui des ressources humaines et autres que requiert un haut degré d'autonomie. Et du niveau de conscience collective permettant de la revendiquer.

Dans le même temps, l'évolution de nos sociétés reste profondément ancrée dans un des héritages les plus marquants des Etats-Nations modernes : la division du monde contemporain en entités souveraines, délimitées par des frontières territoriales. Les territoires des Etats et les nationalités qui en résultent reconnaissent des définitions universelles. Les règles qui établissent la nationalité des individus sont précisées par le droit international et les droits nationaux. La très grande majorité des êtres humains sont officiellement citoyens d'un pays reconnu par l'ONU, et ont acquis cette qualité de citoyen en suivant les règles en vigueur dans le pays concerné (naissance, nationalisation). Ce concept de *citoyenneté formelle* comme affiliation à l'un de ces Etats, est bien intégré par les individus, de même que le concept apparenté de 'résidence légale', appartenance à un territoire précis, qui va impliquer la participation aux services et devoirs liés à ce lieu. Par définition, le lieu de résidence fait partie du territoire d'un Etat. Dans notre époque d'émergence du local, il est de plus en plus imbriqué dans un jeu de subdivisions territoriales aux compétences complémentaires : communes, sociétés intercommunales, villes, entités urbaines, autorités métropolitaines, provinces, régions... Le lieu de résidence indique également l'appartenance à des instances supranationales, vers lesquels les Etats ont délégué et délèguent une partie de leur souveraineté.

Tout naturellement donc, les individus sont entrés aujourd'hui dans un vécu de *citoyenneté pluristratifiée*, basée sur le lieu de résidence et l'affiliation à un Etat. Cette citoyenneté va de pair, ou devrait aller de pair avec la mise en place d'espaces de débat démocratique correspondant aux divers niveaux de gestion et de gouvernement, depuis le niveau local jusqu'au supra-national<sup>21</sup>. L'émergence du local, le renforcement du global, se reflètent bien ici. Ils reposent l'un et l'autre sur le concept toujours central de citoyenneté formelle, liée aux territoires.

A l'inverse, les appartenances communautaires ont, de leur côté, acquis de plus en plus d'indépendance par rapport à ceux-ci. Là aussi, le phénomène n'est pas nouveau : certaines communautés diasporiques sont là pour nous le rappeler. En règle générale toutefois, l'appartenance à des communautés culturelles était, par le passé, fortement liée à l'appartenance territoriale : *cuius regio, eius religio*. Aujourd'hui, cette contrainte vole en éclats. Chacun peut de plus en plus opter pour des

---

<sup>21</sup> «The task must be to sustain and encourage [the new spaces of democratic discourse] at multiple levels, corresponding to the multiple levels of functional government. » Michael Keating. «So many nations, so few states : territory and nationalism in the global era», *Multinational Democracies* (Alain-G Gagnon and James Tully Eds.), Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p.64.

appartenances ouvertes, flexibles, et plurielles, dans le cadre de communautés dé-territorialisées. Ces appartenances multiples favorisent une riche diversité individuelle parmi les citoyens d'un même Etat, d'une même région, d'une même cité.

Dans ce contexte, l'on peut à nouveau revisiter une des 'idées reçues' sur la mondialisation. Il est vrai que l'on voit se répandre au niveau mondial un petit nombre de modèles culturels prédominants, au détriment de modèles autrefois bien typés, protégés et perpétués dans leur région d'origine. Les différences entre régions étaient alors bien marquées, offrant une diversité intéressante à découvrir pour l'élite internationale capable de voyager ou de lire le *National Geographic Magazine*. Mais, en leur centre, guère de variété : un même moule culturel, et peu d'options pour la majorité de leurs membres, enfermés dans ce niveau local. La petite communauté fut homogénéisante, sans laisser à l'individu d'autre option que celle de la culture prédominante. Les Etats totalitaires représentent sans doute l'expression la plus extrême de cette volonté d'homogénéisation, toujours présente à quelque degré dans la pensée nationaliste. Aujourd'hui s'est ouverte une possibilité immense de variété locale, car les options culturelles sont largement dé-territorialisées, et, pour un même individu, les possibilités de contact avec leur diversité se sont multipliées. Et la culture mondiale dominante, si elle se marque par des tendances fortes et des risques importants d'impérialisme ou de manipulation, offre dans le même temps un grand nombre d'options, un espace de créativité sans précédent, une variété presque illimitée de rencontres possibles. Options individuelles, mais options communautaires également : les appartenances, les regroupements, ne sont plus aujourd'hui limités aux seules communautés disponibles sur le lieu de résidence.

Paradoxalement, cette séparation de plus en plus nette entre territoire et possibilités d'affiliations culturelles pourrait remettre en valeur ce qu'il y a d'essentiel dans cette communauté particulière qu'est la communauté de proximité, celle-là même qui constitue la plus évidente des appartenances, l'appartenance à l'espace de notre existence physique: lieu de résidence, village, quartier, ville, tribu nomade. Car c'est là que l'individu vit sa vie, et participe de la vie collective de base. C'est là que se jouent les plus fortes solidarités. Quand survient la tornade, le gel, la maladie, la panne de courant ou le tremblement de terre, que l'on parle grec ou turc, flamand ou français, français ou anglais, les mêmes liens, fondamentaux, vitaux, sont appelés à jouer. Quand on parle d'implanter un aéroport ou un incinérateur, tout le monde est concerné.

L'individu d'aujourd'hui s'insère donc dans la société par le double jeu d'une citoyenneté pluri-stratifiée et d'appartenances multiples. Né en un lieu et dans une communauté particulière, il pourra de plus en plus interagir, dans son parcours de vie, avec des environnements culturels variés, choisir son appartenance culturelle parmi des options multiples.

Il faut ajouter à ce tableau une dimension importante. Citoyennetés formelles, appartenances imposées (famille, langue maternelle, nationalité d'origine, caractéristiques génétiques), ou encore appartenances choisies, toutes sont soumises à un facteur déterminant : le *sentiment* d'appartenance. Entièrement subjectif, il ne relève d'aucune frontière ni réglementation. Il peut être multiple. Beaucoup de

citoyens belges résidant en région flamande se sentent à la fois flamands et belges<sup>22</sup>. Bien souvent, un Italien immigré, belge de nationalité et wallon de résidence, pourra se sentir Italien de coeur. Tel autre citoyen belge pourra se sentir wallon tout en résidant temporairement à New York, où il parle le plus souvent en anglais. Certains se sentiront en plus européens, d'autres mettront en avant leur appartenance à une communauté religieuse ou linguistique.

Formelles ou subjectives, imposées ou choisies, discrètes ou fortes, la multiplicité des appartenances permet aujourd'hui une grande richesse et diversité des individus et de leurs communautés ou associations.

### **Idéologies *mono-identitaires***

Paradoxalement, cette évolution n'a pas freiné les stratégies de pouvoir axées sur la promotion de sentiments d'appartenance à des groupes homogènes et exclusifs, sur la base notamment de critères ethniques, raciaux, religieux ou linguistiques. Subjectif et donc manipulable, le sentiment d'appartenance peut en effet être mobilisé en faveur de telle appartenance plutôt que telle autre. On peut ainsi progressivement réduire les individus à une seule de leurs composantes identitaires. Et, dès lors, les catégoriser en clans exclusifs : *les nôtres*, et *les autres*. Les Montaigu et les Capulet. Les Chrétiens et les Musulmans. Les Catholiques et les Protestants. Les Flamands et les Francophones. Les Bons et l'*Axe du Mal*. Rappelons-le, les armées ne se mobilisent que sous un *uniforme*.

Il est intéressant de mettre cette réflexion en perspective avec l'idée contemporaine du 'repli' identitaire, tel qu'il serait favorisé par la mondialisation. Il est bien compris que l'appartenance à des communautés est fondamentale pour le développement et le bien-être des individus. Mais cela n'implique nullement l'adhésion à une communauté unique et homogène. Lorsqu'il a pu faire l'expérience d'une société plus diverse et dès lors plus ouverte, l'individu demande rarement à se replier sur une société plus fermée, plus homogène. Ce sont plutôt les élites politiques qui peuvent être tentées par la mobilisation identitaire des populations. Elles s'emploieront alors à ériger une appartenance particulière en un absolu, et à en faire la base de la réflexion et de l'action publiques ou politiques. Cette appartenance se mue alors dans l'imaginaire collectif en une "identité" pure et exclusive, fondée sur une différenciation originelle et fondamentale. C'est ce que j'ai proposé d'appeler les *idéologies mono-identitaires*<sup>23</sup>. Ce terme précise bien l'essence du danger lié à ces idéologies, qui réside non dans le fait de revaloriser *des* racines, *des* appartenances, mais plutôt de vouloir résumer les individus à *une seule* de leurs identités possibles. Englobant le concept de « racisme », il s'étend à l'ensemble des critères identitaires (race, mais aussi langue, religion, nation, culture...) que l'on pourrait exploiter pour mobiliser contre « l'autre ».

L'approche mono-identitaire connaît évidemment des degrés divers. Elle peut s'exprimer dans le discours, dans les structures et l'action politiques, dans les institutions, ou, à un degré supérieur, dans les tentatives de mobilisation conflictuelle.

<sup>22</sup> Jaak Billiet. « Les Opinions Politiques des Flamands », *La Revue Générale*, mai 1999, p. 9-17.

<sup>23</sup> Alain Maskens, ouvrage cité, p. 74

Au niveau du discours, il faut bien noter que le langage politique dominant ne prend pas bien en compte la propension naturelle des individus et des sociétés à la diversité, aux échanges, au métissage. Ce langage finit par prendre une valeur normative, enfermant les individus dans des choix limités aux identités pures. Ainsi, au Canada,

.. the omnipresence of substantive accounts of Aboriginal, *Québécois* and Canadian identity is conducive to the exclusion or marginalization felt by citizens who do not share those accounts. In multicultural and multinational contexts, justice requires the availability of a pluralist language that may favor the development of intercultural virtues<sup>24</sup>.

En Belgique, il en va de même, l'individu étant irrévocablement catégorisé dans un des deux groupes identitaires admis par le langage dominant, les flamands ou les francophones. Par exemple, chaque fois qu'une étude statistique nationale est publiée, la presse s'empresse de mettre en exergue la comparaison entre les moyennes obtenues pour ces deux groupes. En outre, elle les exprime non comme une moyenne, dont le lecteur saurait qu'il ne peut tirer de conclusion pour un individu donné, mais comme une caractéristique des individus : « *le Wallon* » est moins productif; « *le Wallon* » dépense plus pour sa santé, « *le Flamand* » est plus xénophobe... Et l'on introduit petit à petit la notion artificielle du « *Wallon* », du « *Flamand* », base d'une identité imaginaire et nettement définie.

Ce discours, parfois involontaire, reflète pourtant une vision monolithique de l'identité répandue parmi les élites politiques, où elle a pu prendre des formes parfois virulentes. Ainsi, Jules Destrée, honoré aujourd'hui comme un des plus illustres politiciens et hommes de lettres wallons, écrivait en 1923 à propos des Bruxellois (après avoir indiqué qu'il n'existait en Belgique point de Belges, mais seulement des Flamands et des Wallons):

Une seconde espèce de Belges s'est formée dans le pays, et principalement à Bruxelles. Mais elle est vraiment peu intéressante. Elle semble avoir additionné les défauts de deux races, en perdant leurs qualités. Elle a pour moyen d'expression un jargon innommable dont les familles Beulemans et Kakebroek ont popularisé la drôlerie imprévue(...) Cette population de la capitale, dont quelques échantillons épars existent en province, n'est point un peuple: c'est un agglomérat de métis.(...) En réalité, le métis est insensible à l'appel de la race, à l'amour de la terre et des aïeux.<sup>25</sup>

Cette parole préfigurait sans doute les institutions belges actuelles, dans lesquelles le citoyen bruxellois ne peut, s'il le souhaite, assumer une identité plurielle, obligé d'opter pour une carte d'identité soit flamande, soit française : les cartes bilingues français/néerlandais sont illégales. Ceci n'est pas anodin. Rappelons-le, à l'époque de Destrée, l'administration belge a instauré au Rwanda un système de cartes d'identité reprenant l'origine « raciale » de l'individu – Hutu, Tutsi, ou Twa - , établie sur la

<sup>24</sup> Dimitrios Karmis et Jocelyn MacLure. « Two Escape Routes from the Paradigm of Monistic Authenticity : Post-imperialist and Federal Perspectives on Plural and Complex Identities », *Ethnic and Racial Studies*, 24, 3, 2001; p. 361-385.

<sup>25</sup> Jules Destrée. *Wallons et Flamands, la querelle linguistique en Belgique*; Paris, Plon, 1923; p. 20-21 et p.132.

base de la lignée paternelle. Pourtant, il est clairement établi que jusqu'alors, ces catégories étaient d'ordre social plutôt que raciales, et qu'elles étaient relatives et susceptibles de modifications. Par cette mesure administrative, les individus furent catégorisés de manière nette et définitive. Ceci fut un premier pas significatif dans le découpage de la société Rwandaise en tranches d'humanité verticales, parallèles et distinctes<sup>26</sup>. On sait où ce découpage a mené la communauté rwandaise.

### **Le mono-identitaire dans le système politique et les institutions belges**

Sur le plan des forces politiques, l'exemple belge est à nouveau intéressant. Dans ce pays, le système politique a évolué vers le mono-identitaire, tout entier centré sur l'identité linguistique. En effet, si le pays compte bien 7 entités fédérées : l'Etat fédéral, trois Régions (Flandre, Wallonie et Bruxelles), et trois Communautés (Communauté flamande, Communauté française et Communauté germanophone), la base du pouvoir politique est uniquement communautaire linguistique. La frontière qui sépare les entités est basée sur le passé linguistique des communes impliquées. Les partis appartenant à une même famille idéologique (socialistes, libéraux, ..), mais de langue différente, ne forment pas de fédération au niveau national : ils sont totalement indépendants. Le système électoral lui-même est communautarisé. Enfin, dans les instances fédérales où une représentation paritaire a été établie, cette parité concerne les Communauté linguistiques, mais non les Régions.

Les institutions qui se sont mises en place ont donc tout naturellement favorisé une recherche de l'homogénéité linguistique. Cette recherche est bien illustrée dans la réalité constitutionnelle des communautés linguistiques belges, assez différente de l'image que tentent d'en donner les autorités belges elles-mêmes. En contradiction avec leur définition d'une Communauté, les textes officiels<sup>27</sup> et la Constitution précisent bien que les Communautés correspondent à des entités territoriales – non à des groupes de personnes.

Ainsi, sur le territoire de la Région flamande, seule la Communauté flamande est compétente. Sur le territoire de la Région wallonne, et à l'exception des 9 communes de langue allemande, seule la Communauté française est compétente. Le concept communautaire au sens propre, tel que défini par le gouvernement lui-même (*des personnes et les liens qui les unissent*), n'existe donc en Belgique que sur le territoire officiel de la Région bruxelloise (environ 10% de la population), où Communauté flamande et Communauté française sont toutes deux compétentes. Partout ailleurs, le territoire est soumis à un *pouvoir* culturel défini comme unilingue. Comme l'écrit Sue Wright: « *The states that are commonly cited as models for linguistic equality (e.g. Switzerland and Belgium) are usually operating the territoriality principle which means that although the states may be officially multi- or bilingual the individual regions are monolingual, as are many of their citizens.* »<sup>28</sup>

<sup>26</sup> Helen M. Hintjens. « When identity becomes a knife. Reflecting on the genocide in Rwanda »; *Ethnicities*, 1, 1, 2001; p. 25-55.

<sup>27</sup> Voir annexe 4.

<sup>28</sup> Sue Wright. « Language and Power: Background to the Debate on Linguistic Rights », *Journal on Multicultural Societies*, 3, 1, 2001.

A Bruxelles même, l'organisation des institutions traduit l'idéologie mono-identitaire prédominante, et la volonté de soumettre cette Région multiculturelle à la volonté politique des deux grands groupes communautaires – au sein desquels les politiciens bruxellois, obligatoirement catalogués francophones ou néerlandophones, ne constituent chaque fois qu'une petite minorité. Trois points méritent d'être soulignés ici.

Tout d'abord, on notera que, malgré le statut de langue nationale de l'Allemand en Belgique, la Communauté germanophone n'est pas compétente sur le territoire bruxellois.

Un deuxième aspect exemplatif de cette idéologie, est représenté par la frontière de la Région bruxelloise. Elle correspond au découpage linguistique d'une région millénaire, le Brabant, en une zone flamande, une zone francophone, et une zone bilingue. C'est cette dernière seulement qui allait devenir le territoire de la Région bruxelloise, seule zone bilingue tolérée par des partis politiques basés sur l'appartenance linguistique.

Il faut enfin souligner l'absence d'une institution communautaire bruxelloise autonome, équivalente aux Communautés flamande et française. Ceci entraîne des conséquences assez étendues, dans la mesure où, en Belgique, les institutions communautaires sont responsables non seulement de la culture mais également, et plus largement, des « matières personnalisables » qui comprennent, d'une part, la politique de santé (médecine préventive) et, d'autre part, l'aide aux personnes (la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrés, ...). L'ensemble de ces domaines de la vie publique est dès lors *cloisonné*<sup>29</sup> en un réseau 'flamand' et un réseau 'francophone'. Que ce soit dans les domaines sportif, artistique ou social, les organisateurs d'activités linguistiquement mixtes rencontrent d'énormes difficultés à obtenir des subsides communautaires. Les parents bruxellois doivent opter pour leurs enfants entre un réseau d'obédience néerlandophone, et un réseau d'obédience francophone. Aucun programme TV ne s'adresse spécifiquement à la population bruxelloise dans son ensemble. Ce cloisonnement linguistique ne correspond pourtant pas au souhait des populations concernées.

Ainsi, la réalité belge donne raison à Karmis et MacLure lorsqu'ils écrivent :

The paradigm of monistic authenticity has proved to be very resilient. While the recent years have been marked by an explosion of perceptive interdisciplinary works emphasizing the historical and increasingly plural and complex character of identity, political and social elites' interpretations of given identities have continued to be largely dominated by attempts at identifying *one* authentic and immutable source of identity.<sup>30</sup>

<sup>29</sup> Dimitrios Karmis and Alain-G. Gagnon. « Federalism, federation and collective identities in Canada and Belgium : different routes, similar fragmentation », *Multinational Democracies* (Alain-G Gagnon and James Tully Eds.), Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 161.

<sup>30</sup> Dimitrios Karmis et Jocelyn MacLure, 2001, op. cité.

## Pour un changement de paradigme

Cette approche mono-identitaire de certaines élites politiques ne constitue sans doute rien d'autre qu'une perpétuation de la longue préhistoire et histoire des groupes humains et de leurs meneurs. L'appartenance au groupe allait de pair avec la survie de l'individu. L'identification claire de l'autre constituait un enjeu vital, et la défense du groupe un comportement profondément ancré. A mesure que grandissaient les groupes, l'identification familiale ou tribale dut être remplacée par des paramètres d'identification plus larges : race, langue, religion, costume, drapeau, autant d'instruments mobilisateurs aux mains des élites.

La réalité contemporaine impose toutefois un changement de paradigme. A une époque de confluence et d'interdépendance des populations, peut-on prendre le risque de s'accrocher à cette stratégie ancestrale et conflictuelle? Peut-on impunément jouer avec ces ressorts profonds de l'âme humaine, prompts à libérer émotions, peurs et violences ? Malheureusement, dans plusieurs régions d'Europe et notamment en Belgique, comme nous venons de le rappeler, le discours mono-identitaire demeure aujourd'hui très influent. Peut-être est-ce là un des facteurs qui favorisent le niveau élevé des scores électoraux de l'extrême-droite dans ces mêmes régions<sup>31</sup>.

Faut-il pour autant opter pour une vision purement cosmopolite et individualiste de la société contemporaine? Ce serait méconnaître l'importance fondatrice des appartenances communautaires. Ce serait négliger l'impact et la richesse possible des appartenances locales telles qu'elles se redéfinissent aujourd'hui, prenant mieux leurs distances vis-à-vis des allégeances culturelles. Une communauté régionale où coexistent des cultures diverses peut créer des liens de convivialité et de solidarité allant bien au-delà du seul *accord public sur les questions de justice politique et sociale* de l'Etat neutre de Rawls. Elle peut tout à la fois garder ses références culturelles historiques et les enrichir des courants nouveaux qui l'habitent.

En quelque sorte, aux extrêmes que constituent l'individualisme cosmopolite d'une part, et le communautarisme culturel ou ethnique d'autre part, ne faut-il pas opposer une approche dialectique qui valorise à la fois la communauté de proximité, donnée par le lieu de résidence, et les affiliations culturelles diverses de ses membres, de plus en plus indépendantes de celui-ci ? Accepter, valoriser la diversité que permet le monde d'aujourd'hui sans renoncer à construire des liens forts au sein de la communauté locale ou régionale, voilà sans doute un des défis majeurs de nos sociétés.

---

<sup>31</sup> Dans l'actuel (novembre 2002) parlement régional de Flandre, 22 sur les 124 membres (18%) appartiennent au 'Vlaams Blok', parti d'extrême droite. Au parlement de la Région bruxelloise, sur 11 membres flamands, 4 (36%) proviennent de ce même parti.

## **Bruxelles, le VB, et le sexe des élus**

Texte inédit, novembre 2003

Bientôt les élections régionales. A nouveau, si le système actuel ne change pas, l'électeur bruxellois devra choisir entre des listes soit néerlandophones, soit francophones. La loi électorale en vigueur actuellement ne permet pas de listes rassemblant des bruxellois sur un projet régional commun, au-delà des appartenances linguistiques.

Décidée, à l'origine, dans un but louable (permettre une représentation correcte et garantie des néerlandophones au Parlement bruxellois), cette mécanique électorale implacable entraîne, pour Bruxelles et le pays, des effets pervers. Et ses ajustements récents interpellent la notion même de démocratie.

Forçant l'électeur à choisir d'abord la langue, et ensuite seulement les valeurs (socialisme, libéralisme, écologie, humanisme), elle renforce l'influence de ceux qui tiennent un discours ethno-nationaliste. C'est-à-dire ceux qui, au sein des partis dits 'démocratiques', attisent la rancœur linguistique. Et, bien sûr, ceux qui ont bâti leur parti sur les visions de l'extrême droite. Rappelons-le : parmi les partis néerlandophones, c'est le Vlaams Blok qui récolte le plus de voix à Bruxelles. Mais peut-on espérer que l'électeur fasse la différence entre un discours d'extrême droite et les valeurs démocratiques, lorsqu'il constate que les partis dits 'démocratiques' bruxellois s'opposent au sein d'une même famille politique au nom de l'appartenance linguistique ? Au Parlement bruxellois, les sociaux-chrétiens néerlandophones sont au pouvoir, mais leurs frères francophones dans l'opposition. De même pour les écologistes.

Autre effet pervers du système actuel : à Bruxelles, un parti minoritaire comme le VB peut bloquer le fonctionnement des institutions. En effet, dans la logique imposée par ce système, les institutions de la RBC fonctionnent sur la base de la double majorité, francophone et néerlandophone. S'il obtient la majorité des sièges néerlandophones (et il en est proche), le VB bénéficiera quasiment d'un droit de veto sur toute décision importante. Tout en ne représentant que 5,9 % de l'électorat total.

Enfin, dans la mesure où les politiciens bruxellois appartiennent exclusivement à des partis communautaires, ils sont bien en peine de bâtir pour Bruxelles une vision politique régionale convaincante. Ils considèrent Bruxelles comme la juxtaposition de deux communautés mono-identitaires distinctes et exclusives. La vision qu'ils proposent se limite à l'une de ces communautés. Dans ce carcan de l'appartenance linguistique, ils ne pourront relever le défi que leur lance l'Europe : réussir dans la Capitale le modèle d'une grande région multiculturelle, ouverte, fédératrice et bienveillante pour ses minorités.

Pourtant, c'est bien là, et très clairement, le souhait des bruxellois. Une récente enquête de la VUB l'a montré : une large majorité (68,2%) de ceux-ci souhaitent pouvoir voter pour des listes qui dépassent le carcan linguistique : soit bilingues

(27,9%), soit plus largement représentatives (40,3%)<sup>32</sup>. Cette nette majorité est observée dans tous les groupes linguistiques de la RBC :

Faut-il pour autant abandonner le concept de représentation garantie, au Parlement bruxellois, de la minorité néerlandophone ? Sans doute que non. Mais il existe d'autres mécanismes que la séparation en listes mono-lingues. Lorsqu'on a voulu assurer une représentation plus importante des femmes au parlement fédéral, a-t-on créé des listes distinctes pour les hommes et les femmes ?

Pour les élections régionales bruxelloises, il ne faut donc pas craindre de permettre les listes bilingues, pour autant que des dispositions rigoureuses garantissent une représentation correcte et démocratique de leurs candidats néerlandophones. Cet aspect de la réflexion ne sera pas facile. Mais les conséquences de la situation actuelle sont, pour Bruxelles, tellement négatives, que l'effort requis est très largement justifié.

De cette manière, néerlandophones et francophones de chacun des grands partis démocratiques oeuvreront à Bruxelles de concert, en vue de proposer à l'électeur un projet de Région acceptable pour tous. De cette manière, la coalition gouvernementale bruxelloise retrouvera sa cohérence régionale. De cette manière, le discours politique dominant favorisera une citoyenneté solidaire plutôt que le nationalisme linguistique. De cette manière, le risque de blocage institutionnel par un parti extrémiste aura vécu.

---

<sup>32</sup> Source: Rudi Janssens. « Taalgebruik in Brussel. Taalverhoudingen, taalverschuivingen en taalidentiteit in een meertalige stad », *Brusselse Thema's*, 8, Brussel, Vubpress, 2001., p. 197.

## Une Communauté Bruxelloise ?

Ce texte rassemble et adapte deux articles : « *Une Communauté bruxelloise ?* » paru dans la revue *Politiques* en mai 2003, et « *Quelle(s) Communauté(s) pour les Bruxellois<sup>33</sup> ?* », paru dans *La Libre Belgique* du 24/25 janvier 2004

Le *Manifeste Bruxellois*<sup>34</sup> part de ce constat : « un énorme écart s'est creusé entre la réalité bruxelloise d'aujourd'hui – une grande région multilingue et multiculturelle – et les institutions belges actuelles fondées sur le clivage linguistique essentiellement bi-communautaire des années 1950-80 ». Si l'importance de cet écart est aujourd'hui largement reconnue, certains demeurent sceptiques par rapport à une des propositions mises en avant par le Manifeste pour y remédier. Quoi, une « Communauté bruxelloise » ! Et la solidarité francophone, seul rempart contre l'absorption de Bruxelles par la Flandre, qu'en faites-vous ?

### La réalité bruxelloise

Avant de réfléchir à cette question, rappelons tout d'abord quelques aspects de cet écart entre institutions et réalité. A Bruxelles, pour toutes les matières de la compétence des Communautés, (les matières *personnalisables*), le citoyen n'a pas d'autre choix que de s'adresser à l'un des deux réseaux communautaires monolingues : flamand ou francophone. Dans le concret pourtant, les projets sociaux, les projets sportifs, les projets culturels, l'action sur le terrain, dans les quartiers, autant d'activités qui atteignent nécessairement à Bruxelles un public multilingue. Pour être subsidiés, de tels projets doivent néanmoins se donner une étiquette soit francophone, soit néerlandophone. Avec, à la clé, les pressions qui peuvent s'exercer si le projet n'affiche pas clairement sa couleur linguistique. Soit une série de problèmes concrets, auxquels sont confrontés les animateurs de terrain. Mais aussi un choix de société : le système a progressivement orienté la population bruxelloise vers des réseaux homogènes et séparés. Et que dire de l'obligation faite aux bilingues, aux ménages mixtes, aux immigrés, d'Europe ou au-delà, de « choisir leur camp » ? Ou des aléas auxquels sont soumis les fleurons de notre paysage culturel ? Ainsi du *KunstenFESTIVALdesArts*, événement artistique de portée internationale, vitrine pour les cultures francophone aussi bien que néerlandophone, expression de l'interculturel Bruxellois. Sait-on que, pour obtenir légalement des subsides à Bruxelles, ce projet a dû se scinder artificiellement en *deux* asbl, l'une 'francophone', l'autre 'néerlandophone', l'une et l'autre s'adressant, pour couvrir une partie du budget, à la Communauté correspondante. L'on en connaît le dernier épisode, où, en dernière minute, la Communauté française a raboté son soutien, craignant semble-t-il une insuffisance du 'retour' francophone.

<sup>33</sup> Ecrit en collaboration avec Philippe Cattoir

<sup>34</sup> Le *Manifeste Bruxellois* a été publié en février dernier par un petit groupe de citoyens bruxellois indépendants des partis politiques. Il est aujourd'hui co-signé par de nombreuses personnalités bruxelloises et belges. Son texte est repris à l'annexe 1. La liste des signataires du Manifeste et les activités liées à sa diffusion peuvent être consultées sur le site [www.manifestobru.be](http://www.manifestobru.be).

L'enseignement bruxellois, scindé en deux réseaux monolingues, ne correspond pas davantage à la réalité bruxelloise. Il a notamment échoué dans la nécessaire constitution à Bruxelles d'un bon niveau de bi- ou multilinguisme. Avec des conséquences négatives pour l'emploi : les industries ou les services publics à Bruxelles manquent de bons bilingues, tandis que des 'monolingues' constituent l'essentiel des demandeurs d'emploi. Mais également des problèmes d'injustice sociale : les enfants dont les familles peuvent payer l'inscription dans les écoles européennes, ou encore supporter les frais de stages à l'étranger, sont favorisés dans l'accès au multilinguisme par rapport à ceux qui doivent se contenter de l'enseignement subsidié. De plus, le cloisonnement des réseaux accentue les distances entre les individus : on apprend plus volontiers la langue du copain de classe, que celle d'un ressortissant de l'*autre communauté*, englobé dans sa filière parallèle (école, club sportif, académie de musique, hôpital, télévision, ...). La distance entre ce système et les souhaits de la population locale est marquante : 75% des familles bruxelloises demandent un enseignement primaire bilingue<sup>35</sup>.

Enfin, les médias relevant de la culture, il n'y a pas à proprement parler de support populaire tangible à la citoyenneté bruxelloise dans sa réalité interculturelle. Deux chaînes de télévision publiques bruxelloises co-existent, l'une soutenue par la Communauté flamande, l'autre par la Communauté française.

Comment construire à Bruxelles un projet politique qui rapproche les Bruxellois au-delà de leurs spécificités linguistiques dans de telles conditions ? Comment faire front au discours mono-identitaire – raciste ? - du Vlaams Blok qui influence désormais celui de certains représentants des partis dits démocratiques (on se rappellera le slogan d'une candidate CD&V en mai 2003 « *Meer Brigitte, minder Frans* »). Et surtout, est-ce là le modèle que nous souhaitons offrir à la capitale de l'Europe, un modèle fondé sur une sorte d'apartheid linguistique institutionnelle dans des domaines de plus en plus larges ? La Bruxelles du 21<sup>ème</sup> siècle, grande région multiculturelle et multilingue, ne correspond plus à cette vision passéiste d'un modèle à deux Communautés. Comme l'écrivait récemment le philosophe Philippe Van Parijs, «... *il est de plus en plus surréaliste de considérer le "peuple" de Bruxelles comme la conjonction de deux communautés mutuellement exclusives et conjointement exhaustives* ». Promouvoir les cultures en présence à Bruxelles est certes important, mais pas en excluant une reconnaissance forte, politique et institutionnelle, de leurs points de convergence.

### **Créer une Communauté bruxelloise**

Les institutions doivent donc être en mesure de construire entre les Bruxellois d'aujourd'hui des liens socio-culturels forts, par-delà leurs appartenances diverses : sociales, religieuses, linguistiques, culturelles ou nationales. Il faut, en somme, que les institutions contribuent à réduire le danger des discours identitaires, qui engendrent discrimination et xénophobie, racisme et formation de ghettos et peuvent in fine mener à l'éclosion de violences. Il faut que des projets bi- ou multilingues en matière d'aide sociale, d'enseignement ou de médias, de même que les projets bi- ou multiculturels, trouvent un appui solide auprès des institutions bruxelloises. Ces réflexions sont à la base d'une des propositions principales du Manifeste Bruxellois :

<sup>35</sup> Rudi Janssens. « Taalgebruik in Brussel. Taalverhoudingen, taalverschuivingen en taalidentiteit in een meertalige stad », *Brusselse Thema's*, 8, Brussel, Vubpress, 2001, p. 190.

la création d'une Communauté bruxelloise, dotée de moyens et d'une assise politique solide, permettant de soutenir en toute légalité ceux des projets bruxellois qui relèvent d'un environnement multiculturel. Sans empêcher que des projets plus spécifiquement néerlandophones ou francophones puissent continuer de s'adresser à leurs communautés respectives.

Cette proposition est somme toute assez simple et logique. On lui connaît pourtant plusieurs critiques. Une des principales consiste à dire qu'il existe déjà un organe compétent pour les projets bi-communautaires à Bruxelles. Soit la fameuse « Cocom », Commission Communautaire Commune. En réalité, cette Cocom s'est vu attribuer en 1993 des compétences uniquement « résiduelles », soit celles qui ne relèvent pas directement de la communauté française ou flamande. A l'évidence, ce n'est pas d'un organisme avec des compétences 'résiduelles' que l'on doit attendre une politique de qualité et d'ambition. Surtout si cet organisme est assis entre les deux chaises communautaires, bases absolues de la structure du pouvoir en Belgique.

### **La solidarité linguistique au secours de Bruxelles ?**

L'autre critique est celle évoquée en début d'article : coupée du soutien wallon dans le cadre de la Communauté française, Bruxelles ne sera-t-elle pas rapidement avalée par la Flandre voisine ? On pourrait dire de même : coupée du soutien de la Flandre dans le cadre de la Communauté flamande, Bruxelles ne risque-t-elle de se franciser à 100% ? Il serait dommage de conserver à cette question une réponse qui avait un sens dans le contexte des années 1960-80, mais qui en prend un autre aujourd'hui. Dans les heures chaudes du 'clichage de la frontière linguistique', la problématique était exclusivement linguistique. Les compétences des Communautés étaient strictement limitées au culturel, et la Belgique était encore toujours constituée de neuf provinces.

Mais, aujourd'hui, la question se pose dans le cadre d'institutions communautaires qui ont acquis une densité énorme, bien au-delà des domaines directement liés à l'usage de la langue : les matières dites 'personnalisables', qui relèvent des Communautés, sont de plus en plus étendues. Elle se pose dans le cadre d'un Etat fédéral avancé, dont plusieurs grands partis ont pris clairement option pour une évolution confédérale. Elle se pose dans le cadre d'un Etat où le pouvoir politique est partagé sur la seule base du critère linguistique. Voici dès lors la question qu'il faut poser aujourd'hui: quel bilan institutionnel pour les Bruxellois, après quasiment cinq révisions de la constitution dominées par la dynamique du clivage entre néerlandophones et francophones? Après 40 années de *solidarité* des Wallons avec les francophones de Bruxelles, ou encore 40 années de *solidarité* entre la Flandre et les néerlandophones de la Capitale ?

Déjà sur les plans linguistique et culturel, nous l'avons rappelé plus haut, les doubles institutions mono-communautaires greffées sur Bruxelles ne correspondent pas à la réalité humaine et sociale de cette ville.

Mais les conséquences pour Bruxelles ne s'arrêtent pas au culturel. La frontière de la Région Bruxelles-Capitale (RBC), également d'origine linguistique, ignore la réalité de Bruxelles en tant que centre social, économique, culturel et historique, l'enserrant

dans un carcan inapproprié. De nombreuses infrastructures (mobilité, santé, aide sociale) et problématiques (sécurité, déchets, environnement) dépassent largement ce cadre étroit, impropre à leur gestion efficace. Ce tracé frontalier cause en outre à Bruxelles un important préjudice financier : elle sépare le centre urbain - infrastructure coûteuse et porteuse d'emplois pour les régions voisines - de sa périphérie où les plus fortunés des travailleurs bruxellois résident et paient leurs impôts. Ainsi, la Région Bruxelles-Capitale produit 19% du PIB et ne reçoit que 9% du produit de l'impôt : soit un énorme transfert de richesse en faveur des Régions voisines<sup>36</sup>.

De manière plus significative, le système politique et les institutions belges ignorent largement le fait bruxellois ; ils font de la RBC une minorité mal protégée. Ainsi, les organes « paritaires » du pays et le système de 'lois spéciales' protègent les communautés flamande et française contre une décision qui leur serait défavorable. Dans la pratique, ils protègent également la Flandre et la Wallonie, dont les représentants dominent largement les partis flamands et francophones, respectivement. La Région bruxelloise ne bénéficie pas de cette protection. De même, la structure des partis politiques et le système électoral belges, entièrement basés sur le clivage linguistique, ne peuvent valoriser correctement les attentes des Bruxellois.

On l'a constaté lors de chacun des récents approfondissements de la « régionalisation » : nombre de Bruxellois ne les souhaitent pas. Mais il se trouve toujours une bonne raison de niveau « communautaire » (comme, en 2001, le manque de moyens de la Communauté française) pour passer outre. Et cependant, à chaque fois qu'une nouvelle matière est communautarisée, cela autorise automatiquement le gouvernement de la Flandre à exercer ces nouvelles compétences sur le territoire bruxellois. Ceci sous la domination des partis flamands, pour lesquels l'électorat des néerlandophones de Bruxelles ne représente pourtant que 2%. Ces compétences sont également reprises et exercées à Bruxelles par la Communauté française, sous la tutelle de partis politiques dans lesquels le pouvoir de l'électorat bruxellois se limite à 25%. Il est significatif qu'aujourd'hui les Bruxellois demandent à une large majorité l'émergence à Bruxelles de partis bilingues ou plus largement représentatifs.

### **Un bilan défavorable.**

Faut-il poursuivre le constat? Il faut bien l'admettre : l'évolution progressive des institutions belges a été défavorable à Bruxelles, réduite à un territoire plus petit que nombre de communes wallonnes, soumise à des structures de pouvoir politique dans lesquelles elle est minoritaire et mal protégée, coincée dans un habit bi-communautaire qui ne répond qu'à une partie de ses besoins.

Soit exactement l'évolution souhaitée par les confédéralistes de Flandre, dont les intérêts se confondent ici avec ceux des confédéralistes wallons. Ceux qui en Flandre militaient pour l'autonomie de leur Région savaient celle-ci viable seulement en y intégrant Bruxelles. Faute d'obtenir directement ce résultat, ils sont en passe d'aboutir aujourd'hui à une situation équivalente : une Bruxelles réduite à une peau

<sup>36</sup> Il faut mentionner à ce sujet une autre critique adressée au concept de « Communauté bruxelloise » : le manque de moyens financiers. Il est évident que, à défaut de corriger l'actuelle frontière régionale, il y aura lieu de compenser les déséquilibres financiers que son actuel impose aux habitants de la Région.

de chagrin, dans laquelle la Flandre a installé sa capitale et est compétente pour toutes les matières « communautaires ». Le dernier obstacle à l’auto-proclamation par la Flandre de son autonomie est en passe de tomber.

La solidarité linguistique, défenderesse des intérêts bruxellois ? A la lumière des constats qui précèdent, ne faut-il pas re-penser cette problématique de manière différente ? En effet, au plus ceux qui veulent « défendre » les intérêts bruxellois le font au nom d’une communauté linguistique, au plus ils nourrissent les arguments – et le populisme – de ceux qui font de même au sein de l’autre communauté linguistique. De part et d’autre, au prétexte de défendre « son clan » linguistique, on fortifie le rôle des Communautés linguistiques à Bruxelles. Et donc, on continue de vider Bruxelles de sa substance institutionnelle propre, ouvrant la voie vers le confédéralisme à deux, avec ses conséquences négatives pour les Bruxellois.

Le choix posé aux politiciens attachés à l’avenir de Bruxelles est bien celui-là : poursuivre la bataille sous l’étendard d’un clan linguistique, et dès lors hâter l’évaporation institutionnelle de Bruxelles au profit des deux Communautés et l’évolution de la Belgique vers un confédéralisme à deux, ou soutenir Bruxelles dans sa spécificité : ni francophone, ni flamande, mais porteuse de sa riche diversité. Région à part entière dans la fédération belge.

### Un défi pour le 21<sup>ème</sup> siècle

Mais la question est aussi, et surtout : quel modèle de société voulons-nous construire à Bruxelles ? Quelles valeurs voulons-nous promouvoir dans ce lieu symbolique qu’est la capitale de l’Europe ? Est-il souhaitable – et réaliste – de proposer à Bruxelles le modèle d’une communauté politique solidaire et conviviale en dépit de sa diversité culturelle ?

Les sceptiques citent souvent J.S. Mill : «*Des institutions libres sont presque impossibles dans un pays constitué de nationalités différentes. Au sein d’un peuple dépourvu de sentiments d’identité commune, en particulier s’il lit et parle des langues différentes, l’opinion publique unie, nécessaire au fonctionnement d’une démocratie représentative, ne peut pas exister.*»<sup>37</sup> En accord avec ce point de vue, de puissants mouvements se font aujourd’hui les promoteurs d’une *Europe des peuples*<sup>38</sup>. Ils souhaitent donner droits collectifs («*Volkerenrechten*») et autonomie à des communautés identifiées notamment par une appartenance linguistique.

Pourtant, comme Mill l’admet lui-même dans les pages qui suivent la citation ci-dessus, le principe qu’il énonce ne s’applique pas aux cas où les diverses “nationalités” ne sont pas suffisamment clairement délimitées sur un plan géographique: “... Mais, dans la pratique, diverses considérations sont susceptibles

<sup>37</sup> John Stuart Mill, 1861. Cité par Philippe Van Parijs. *Quelle philosophie politique pour une démocratie plurilingue?* In: Groupe Avenir - Université Catholique de Louvain (Ed.): *Des idées et des hommes. Pour construire l’avenir de la Wallonie et de Bruxelles*. 1 volume, 307 pp. Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999.

<sup>38</sup> Voir notamment le programme de l’UFCE : «*Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes*» sur le site [www.fuen.org](http://www.fuen.org).

*d'entrer en conflit avec ce principe général. En premier lieu, sa mise en application est souvent empêchée par des difficultés d'ordre géographique. Il existe même des zones en Europe dans lesquelles les diverses nationalités sont tellement imbriquées localement qu'il est impraticable de ne pas les soumettre à un seul et même gouvernement.*"<sup>39</sup> Déjà à l'époque de Mill, on prenait donc conscience de ce que le monde n'est pas fait d'entités ethniques pures et isolées. Nombreuses sont les communautés géographiques dont les racines ethniques ou historiques sont multiples. L'accélération du développement des techniques de communication et de la mobilité humaine ne pourra que renforcer cette tendance. Réussir ces communautés sera sans doute un des défis les plus importants du 21<sup>ème</sup> siècle.

Un des pièges à éviter sera précisément la « protection » des grands voisins. Les habitants d'une région sise au confluent de cultures différentes s'accoutument en général de cette diversité, vécue comme un enrichissement. Mais bien souvent, les régions voisines (voire les cousins lointains), culturellement et linguistiquement plus homogènes, s'émeuvent des injustices que pourraient subir « leurs » ressortissants au sein de la région mixte. Ou des métissages qui pourraient survenir. Le risque est grand que la région mixte deviennent alors le champ de bataille où s'affrontent ces voisins. La région mixte est toujours perdante. A la douce comme c'est le cas pour Bruxelles. De façon violente si l'on considère Nicosie, Sarajevo ou Jérusalem.

Au contraire, si la Région mixte conserve suffisamment d'indépendance, et si ses composantes culturelles sont respectées, une évolution harmonieuse et paisible est possible. L'évolution du Grand-Duché de Luxembourg est de ce point de vue intéressante. Trois langues nationales ou officielles s'y côtoient, le luxembourgeois, l'allemand et le français. Il ne s'y trouve pourtant pas trois Communautés culturelles gérant chacune leur réseau de façon distincte ! L'enseignement y est multilingue dès les petites classes. Un tel contexte institutionnel et culturel a permis de construire convivialité et solidarité au-delà des langues<sup>40</sup>.

C'est pour soutenir une dynamique de cette nature que le Manifeste Bruxellois suggère aujourd'hui la mise en place d'une Communauté bruxelloise.

---

<sup>39</sup> John Stuart Mill. *Considerations on representative government (1861)*. In John Gray (Ed.): *John Stuart Mill - On Liberty and other essays*. Oxford University Press, Oxford, 1991, p. 430.

<sup>40</sup> On lira en annexe 5 une description de l'emploi des langues au Grand-Duché de Luxembourg.

## Supprimer les Facilités - Multiplier les facilités

Texte inédit, février 2004

On ne peut gommer la dimension historique des communes de la périphérie : une histoire millénaire où elles sont regroupées administrativement<sup>41</sup> et politiquement avec l'entité bruxelloise au sein du Duché de Brabant d'abord, de la province du Brabant ensuite. Une histoire de longs et importants rapports économiques, sociaux et culturels avec la ville proche. Une histoire linguistique clairement implantée dans les dialectes brabançons proches du flamand, mais avec une belle ouverture aux autres langues<sup>42</sup>. Plus récemment, l'histoire d'une urbanisation et d'une immigration importantes et irréversibles. Immigration qui fut largement encouragée – dans toutes les langues - par les autorités locales, ne l'oublions pas.

Aujourd'hui donc, ce sont des communes dynamiques, où se côtoient le néerlandais, le français, et plusieurs autres langues, et où vivent de nombreuses familles dont la plupart sont intégrées économiquement à l'emploi de la capitale.

A cause, peut-être, de ces caractéristiques de profond métissage linguistique et culturel, les communes à facilités sont devenues une des épines permanentes de l'évolution institutionnelle de la Belgique. En fait, les communes à facilité représentent l'exemple type de ce qui ne pourra jamais être résolu dans le contexte d'un dialogue de Communauté à Communauté. Par définition, la richesse et la complexité socio-politique de cette problématique ne peuvent être prises en compte par les hérauts de nos officielles Communauté mono-lingues.

### Francisation et dé-régionalisation

Le défi politique majeur dans l'hinterland bruxellois revient en fait à concilier deux exigences fortes.

D'une part, il s'agit de protéger la langue et la culture flamandes face à une expansion, parfois jugée excessive, du français dans les communes entourant Bruxelles. Le phénomène, qualifié de "francisation" ou, moins élégamment, de "olie vlek", est un phénomène de long terme qui a entraîné une évolution des rapports de force démographique dans certaines communes, désormais majoritairement francophones. De ce point de vue, le système actuel (frontière linguistique + facilités) a démontré aujourd'hui son inefficacité. La francisation de la périphérie ne s'est pas interrompue, même si à l'évidence le caractère flamand de ces entités est aujourd'hui clairement affirmé. Mais il continue de s'y développer une manière de réseau purement francophone.

D'autre part, il est souhaitable que les conséquences négatives de la séparation largement artificielle entre les communes centrales et périphériques de Bruxelles puissent trouver des solutions. Quelle que fut l'évolution de leurs usages linguistique, quelle que soit l'épaisseur de la frontière linguistique, les villes et villages qui entourent Bruxelles ont toujours fait et font encore toujours partie du tissu régional

<sup>41</sup> Voir en annexe 9 les limites de l'Ammanie de Bruxelles vers l'année 1400.

<sup>42</sup> Guy Vande Putte. *Belgica Creola*. EPO, Berchem, 1999.

brabançon. Elles ont toujours été branchées sur son centre économique, politique, culturel et administratif, Bruxelles. L'octroi de facilités linguistiques ne compense en rien le handicap qui découle de leur récent détachement administratif et politique de l'orbite bruxelloise en faveur de la Flandre et de la Wallonie. Rhode-Saint-Genèse aurait-elle plus de liens régionaux avec Langemark-Poelkapelle<sup>43</sup> qu'avec Waterloo ou Bruxelles? La même question peut en réalité être posée pour l'ensemble des communes brabançonnes proches de Bruxelles : La Hulpe vit-elle à l'unisson avec Meix-devant-Virton plus qu'avec Hoeilaart ou Boitsfort?

Toute solution durable à la problématique des communes à facilités devra comprendre des mesures aptes à répondre conjointement à ces deux exigences. Il faut que ces communes soient mieux intégrées à leur tissu régional naturel. Mais en même temps, il est nécessaire que le caractère culturel flamand des communes périphériques historiquement néerlandophones soit affirmé et protégé.

### **Une gestion adaptée aux dimensions territoriales des structures et services.**

Pour rencontrer la première exigence, l'on peut envisager soit une redéfinition des frontières **régionales**, soit la mise en place d'organes de gestion spécialisés dont l'autorité s'étende, par-delà les frontières, sur un territoire correspondant à la problématique traitée (mobilité, infrastructures, sécurité, secours, environnement...).

La première approche n'est sans doute pas réaliste, les mentalités n'étant pas mûres pour une telle évolution. La francisation de la périphérie bruxelloise et le risque d'extension de ce phénomène vers Leuven a créé à l'époque un vif ressentiment auprès de nombreux concitoyens attachés à l'essor du néerlandais. La mise en place d'une frontière linguistique stable est pour eux de ce point de vue un acquis important – le mettre en péril ne pourrait que raviver de vieilles souffrances et créer une situation conflictuelle. A l'inverse, l'imposition de frontières régionales séparant en trois le Brabant, a été ressenti par beaucoup de Brabançons et Bruxellois comme une mesure incohérente et injuste. Cette question continuera de nous hanter encore longtemps. Dans ce contexte, est-il aujourd'hui constructif d'ouvrir ce débat, domaine du symbolique et du passionnel ?

La seconde approche - la mise en place d'organes de gestion transfrontaliers - permettrait au moins que les structures et services qui chevauchent la frontière linguistique de la RBC soient gérées de manière efficace et performante. Les pays qui nous entourent offrent à cet égard des exemples intéressants, comme la Communauté Urbaine de Strasbourg<sup>44</sup>, à qui la ville de Strasbourg et les communes avoisinantes ont délégué leur autorité pour la gestion d'un service commun de transports publics. Mais, que l'on opte pour l'une ou l'autre solution, il faudra quitter avec réalisme la situation actuelle et la rupture qu'elle impose entre les communes centrales et périphériques de l'agglomération bruxelloise. Le récent découpage politique du Brabant ne peut changer la dynamique fondamentale qu'imposent la géographie et l'histoire de cette région.

<sup>43</sup> Sur le plan même de l'identité "linguistique", il faut bien rappeler que la langue "maternelle" que l'on parlait il y a cent ans dans cette commune de Flandre Occidentale n'était pas compréhensible par les habitants de la commune brabançonne, et inversement.

<sup>44</sup> Voir <http://www.transport-strasbourg.org>

## Suppression des Facilités

Pour la seconde exigence, il serait constructif et réaliste de proposer une suppression des Facilités, mais dans un contexte de bilinguisme actif, et moyennant une phase de transition suffisamment étendue.

Il importe en effet de rassurer les néerlandophones de la périphérie, et ceux de Flandre qu'inquiète sa francisation, en faisant en sorte que le caractère flamand de ces communes soit durablement préservé. Logiquement, cela implique une administration entièrement en néerlandais, et une gestion politique entièrement en néerlandais. Cela implique aussi que l'on ne subventionne plus d'école francophone sur le territoire de ces communes. De telles mesures devraient être prises, avec, en parallèle, l'implantation d'écoles gardiennes et primaires bilingues ou multilingues, mais à la manière Luxembourgeoise<sup>45</sup>. Là, dès les plus petites classes, c'est d'abord la langue locale, le luxembourgeois, qui est utilisée, bientôt suivie par le français et l'allemand. Le principe est celui de l'immersion : les cours sont donnés dans ces diverses langues. Ce système a préservé au Luxembourg la langue locale, malgré la présence simultanée du français et de l'allemand. Il serait utile de d'offrir dans les zones bilingues – au sens large - de la Belgique un enseignement de ce type: immersion dans deux ou trois langues dès la petite enfance, avec prééminence de la langue historique locale, qui se trouve ainsi protégée et préservée.

Ces points étant acquis, les autres langues, principalement le français, pourront à nouveau cohabiter pacifiquement avec la culture flamande dans ces communes, où elles auront cessé de constituer une menace. On aura abandonné le concept surréaliste de la juxtaposition de deux communautés linguistiques en perpétuel conflit pour leur survie. On aura progressivement (re)mis en place une communauté interculturelle, ouverte aux unes et aux autres cultures, sans pour autant menacer les racines historiques de ces lieux. Des événements culturels francophones pourront sans crainte être accueillis, au même titre que les projets flamands ou multilingues.

## Bilinguisme et Communauté bruxelloise

Le développement d'un réseau d'enseignement bi- ou multilingue de qualité représente donc une des clés importantes de l'avenir de la périphérie, autant d'ailleurs qu'il l'est pour Bruxelles. En Belgique, des chercheurs<sup>46</sup>, des parents d'élèves et des associations<sup>47</sup> mènent une action dynamique et constructive dans ce sens. Leur engagement est parfois difficile, tant sont encore présents dans les mémoires ou dans le discours ambiant les blessures et les émotions liées à notre passé linguistique. Dans certains milieux, prôner le développement d'un enseignement bilingue revient pratiquement à se porter en traître à son clan linguistique. Roger Maingain s'inquiète quant à lui d'une *obsession malade et généralisée* des belges pour le bilinguisme. Pourtant, le linguiste français Claude Hagège indique combien la langue française elle-même aurait tout à gagner de la mise en place d'un apprentissage précoce des

<sup>45</sup> Voir annexe 5.

<sup>46</sup> Voir: Piet Van de Craen: *Content and language integrated learning, culture of education and learning theories*, <http://www.ibe.unesco.org/Regional/SEE/ljubmat.htm>, (avril 2002).

<sup>47</sup> Par exemple l'association TIBEM : « Tweetaligheid In Beweging – Bilinguisme En Mouvement »: <http://users.swing.be/tibem>

langues dans les écoles françaises<sup>48</sup>. Lorsqu'on considère un pays, une région située dans une zone de confluence entre deux grandes traditions linguistiques, peut-on hésiter une seule seconde ? Lorsqu'on construit une Europe ouverte à la mobilité des personnes et la communication des idées, une Europe dans laquelle nous souhaitons pourtant conserver notre riche diversité culturelle, peut-on continuer d'enfermer nos jeunes dans un mono-linguisme étriqué ? Ou plutôt : d'y enfermer ceux de nos jeunes dont les parents ne peuvent financer l'école européenne ou des cours de langue privés ?

On voit ici à nouveau l'intérêt d'une structure disposant des compétences et moyens requis pour créer et soutenir un réseau d'enseignement multilingue, ainsi d'ailleurs que des activités interculturelles, non seulement à Bruxelles, mais également dans les communes brabançonnaises voisines. La Communauté bruxelloise, proposée dans le chapitre qui précède, ne pourrait-elle jouer ce rôle ? Une manière de réciprocité avec les Communautés flamande et française, puisqu'aussi bien ces dernières ont obtenu d'être compétentes sur l'ensemble du territoire de la RBC.

Une telle formule apporterait un bénéfice supplémentaire, en permettant que soient renoués les liens culturels historiques entre Bruxelles et sa périphérie. Ne l'oublions pas, le système actuel a cassé ces liens. La Communauté flamande, compétente en périphérie, cherche davantage à y créer des liens culturels avec la Flandre qu'à maintenir ceux qui existaient avec la capitale. La Communauté française, compétente à Bruxelles, ne peut rien créer en périphérie. Aucune connivence possible donc. A l'inverse, une Communauté interculturelle active aussi bien dans l'agglomération qu'en périphérie pourrait favoriser à nouveau une bonne complémentarité entre Bruxelles et ses voisines. Au nom, cette fois, du rapprochement des populations, et non des conflits entre communautés mono-lingues.

### **Transition, facilités, et ouverture**

Le principe d'une suppression progressive des *Facilités* étant acquis, il faudra simultanément tout faire *pour faciliter* la vie des citoyens, tant au centre de Bruxelles qu'en périphérie. Si le système actuel n'a pas créé un nombre suffisant de bons bilingues, ce n'est pas à la population d'en payer le prix fort. Or, c'est ce qui se passe aujourd'hui. Il n'est pas admissible que des blessés, de grands malades, ne soient pas, dans l'agglomération bruxelloise au sens large, accueillis ou soignés dans leur langue. Il n'est pas acceptable que des bruxellois doivent attendre 5, 7, parfois 10 ans avant que leur dossier ne soit traité par la Justice. Favoriser dès aujourd'hui des réseaux d'enseignement bilingue permettra certes de disposer à l'avenir d'un nombre suffisant d'agents bi- ou multilingues dans tous les services offerts au public. De même, cette mesure rendra progressivement obsolète la nécessité de facilités administratives formelles en périphérie. Dans la phase de transition, il faudra cependant prendre des mesures constructives pour faciliter la vie des gens. Proposer des formations à la pratique de la seconde langue parmi les travailleurs au service du public dans la capitale et sa périphérie. Et supprimer en attendant les « verrous politiques » qui empêchent certains services publics – la justice principalement – de compléter leurs effectifs faute de bilingues dûment « certifiés », là où des mono-lingues pourraient faire l'affaire.

---

<sup>48</sup> Voir annexe 10

Et, pourquoi pas, réapprendre à afficher le long des routes, à la frontière de nos Régions, « Bienvenue ! » dans les langues de nos voisins et visiteurs, même dans le cas de Régions « officiellement » mono-lingues...

## ANNEXES

### Annexe 1 : Le Manifeste Bruxellois

# MANIFESTE BRUXELLOIS

4 FEVRIER 2003

**Un énorme écart** s'est creusé entre la réalité bruxelloise d'aujourd'hui – une grande région multilingue et multiculturelle – et les institutions belges actuelles fondées sur le clivage linguistique essentiellement bi-communautaire des années 1950-80. Ce clivage est maintenant dépassé par les faits, et la persistance de cet écart entraîne pour la population bruxelloise un ensemble de conséquences défavorables auxquelles il convient de remédier :

1. **L'enseignement** est géré sur des bases communautaires. Il est demandé aux Bruxellois de choisir entre un enseignement organisé par la Communauté (unilingue) française ou par la Communauté (unilingue) flamande. Plutôt que de favoriser le dialogue au sein des jeunes générations, l'enseignement cloisonne. De plus, il faut bien constater l'échec de ce type d'enseignement dans la formation de bons bilingues (multilingues) en nombre suffisant. Ceci a des conséquences négatives importantes, notamment sur le plan économique : les entreprises se plaignent de ne pas trouver assez de travailleurs bilingues ou multilingues tandis que dans le même temps les chercheurs d'emploi unilingues grossissent les rangs des chômeurs.
2. **La culture** est essentiellement une matière communautaire. La culture, c'est à la fois le développement de pratiques artistiques, qu'elles soient d'amateurs ou professionnelles et des pratiques de convivialité et de développement de la citoyenneté organisée par la vie associative. Les activités culturelles, quel que soit leur registre, sont gérées au regard des deux langues de référence, le français et le néerlandais. Ainsi, les arts plastiques, la musique ou la danse doivent – pour être subsidiés – avoir une "étiquette" linguistique. Il en va de même en ce qui concerne les activités associatives et sportives et, en particulier, de nombreuses initiatives de travail dans les quartiers qui mêlent sports, activités créatives, éveil à la citoyenneté. Pourtant, ces activités pourraient renforcer les liens entre les diverses communautés culturelles et linguistiques qui habitent Bruxelles. Si l'on peut se réjouir de la promotion, à Bruxelles, de la culture néerlandophone et de la culture francophone, il est par contre regrettable qu'aucun mécanisme solide n'ait été prévu pour soutenir les activités culturelles qui rassemblent les Bruxellois au-delà de clivages linguistiques. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'à Bruxelles, plus de 30%

de la population n'est ni francophone, ni néerlandophone d'origine. La structure des institutions freine l'émergence d'une politique culturelle adaptée aux besoins de la population bruxelloise.

3. **Services publics et emploi des langues.** Dans plusieurs domaines, tels que la justice et la police, par exemple, un problème survient du fait d'une confusion entre la nécessité d'assurer un service bilingue et l'exigence de bilinguisme imposée aux membres de ces services publics. Ainsi, par exemple, l'exigence de bilinguisme strict imposée aux magistrats à Bruxelles, alors même que ceux-ci travaillent dans des chambres unilingues, a entraîné des problèmes de recrutement considérables, tant du côté néerlandophone que francophone (le cadre des magistrats n'est pourvu qu'à concurrence d'environ 70% des effectifs prévus par la loi à Bruxelles). Il en a résulté un arriéré judiciaire important, au détriment de la justice et des justiciables, pour lequel la Belgique vient à nouveau d'être condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. L'approche en matière de langues dans le domaine de la police présente de grandes similitudes avec celle qui prévaut dans la justice et, sans surprise, mène à des difficultés comparables en matière de recrutement. Ces problèmes s'ajoutent à ceux que l'on trouve dans les hôpitaux bruxellois, où de nombreux patients éprouvent des difficultés à communiquer avec le personnel qui les soigne, malgré une exigence de bilinguisme des services qui est censée y être observée. Ces exemples illustrent la nécessité d'assurer un bilinguisme effectif des services publics et parapublics, tout en acceptant le fait que tous les agents de ces services ne soient pas bilingues ou multilingues (du fait, principalement, des déficiences de l'enseignement en la matière). Au-delà des limites qu'imposent les règles en matière d'emploi du néerlandais et du français dans certains services publics, on peut aussi s'interroger sur le besoin d'une reconnaissance ou d'une valorisation d'autres langues, utiles dans les contacts avec la population allophone.
4. **Gestion de la Région et frontières linguistiques.** La gestion de certaines matières régionales est rendue particulièrement difficile par la manière dont les frontières de la Région de Bruxelles-Capitale ont été définies. Les frontières de la Région ont été basées sur les frontières *linguistiques* fixées en 1962 et qui n'étaient pas destinées à séparer des institutions de caractère régional – institutions dont les compétences et responsabilités ne sont pas liées directement aux personnes et à leur langue ou culture, mais bien à la gestion du territoire et des infrastructures. Cette utilisation de la frontière linguistique comme frontière régionale limite fortement la dimension de la Région bruxelloise, à laquelle 0,5% seulement du territoire national a été concédé. Centre urbain, la Région n'est souvent pas en mesure de gérer de manière satisfaisante des politiques importantes telles que la mobilité et les transports publics, les infrastructures, les déchets et l'environnement ou encore la sécurité. Par leur nature même, de tels secteurs requièrent une gestion qui dépasse les limites administratives actuelles de la Région de Bruxelles-Capitale.
5. **Le financement des Régions** est défavorable à Bruxelles. En effet, les Régions sont principalement financées sur la base des prélèvements en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques qui résident sur leur territoire. Malheureusement pour la Région de Bruxelles-

Capitale, la moitié des personnes qui y travaillent habitent et paient leurs impôts ailleurs en Belgique. Les charges qu'elles entraînent (transports, infrastructure, pollution...) doivent être supportées par la Région bruxelloise, tandis que les recettes qu'elles génèrent bénéficient aux autres Régions. Ce facteur est aggravé du fait que les frontières régionales - calquées sur la frontière linguistique - ont détaché de Bruxelles les communes de sa périphérie. Par ailleurs, des charges importantes pèsent sur Bruxelles du fait de ses caractéristiques de ville-capitale, de ville-Région et de petite Région, ce qui requerrait une révision appropriée de ses mécanismes de financement. L'existence d'un accord de coopération entre le pouvoir fédéral et la Région de Bruxelles-capitale visant à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles ne répond malheureusement qu'en partie au problème de sous-financement de Bruxelles. Il s'agit d'un instrument peu transparent, puisqu'il n'a pas été approuvé par les parlementaires concernés. Il est sujet à d'âpres négociations, aux rapports de force et aux priorités des dirigeants fédéraux qui sont évidemment essentiellement issues des autres Régions. En définitive, le recours à cet accord de coopération a permis aux décideurs publics d'éviter les réelles questions de sous-financement de Bruxelles.

6. **Le système politique et les institutions belges** ignorent largement le fait bruxellois. Basés sur les clivages linguistiques, ils favorisent un partage progressif du pays en deux, sur des bases communautaires peu compatibles avec les besoins de Bruxelles, ville multilingue et multiculturelle, et de ses habitants. Cette structuration essentiellement binaire de l'Etat se reflète dans l'organisation des institutions fédérales où les Bruxellois sont particulièrement mal représentés. Ainsi, dans les instances paritaires fédérales (Gouvernement, Cour d'Arbitrage, Conseil Supérieur de la Justice, Sénat nouvelle mouture..), la parité concerne les deux principales communautés linguistiques, pas les Régions. Bruxelles n'y est donc pas représentée en tant que telle. La double majorité imposée pour le vote des lois spéciales (majorité dans chaque groupe linguistique) protège les Communautés flamande et française contre une décision qui leur serait défavorable. Dans la pratique, elle protège également la Flandre et la Wallonie, dont les représentants dominent les partis flamands et francophones, respectivement. La Région bruxelloise ne bénéficie pas de cette protection. Enfin, les partis politiques actuels sont structurés sur une base essentiellement linguistique. Les politiciens bruxellois y constituent de petites minorités, bien en peine d'y défendre efficacement les intérêts spécifiques des Bruxellois et une approche plus tolérante et moderne des relations entre communautés.

## **En conséquence, les signataires de ce manifeste :**

- demandent à l'ensemble des responsables politiques du pays de mieux prendre en compte les spécificités de Bruxelles et les besoins des Bruxellois ,
- appellent les responsables politiques bruxellois à abandonner le clivage linguistique bi-communautaire et à s'organiser au sein de mouvements bruxellois, réellement représentatifs de la communauté des Bruxellois,
- entendent promouvoir le modèle d'une région multiculturelle, ouverte, fédératrice et bienveillante pour tous ses citoyens sans distinction, prête à assumer pleinement son rôle de capitale de l'Europe,
  - souhaitent l'ouverture d'un large débat démocratique sur Bruxelles et ses institutions, et proposent dans cet esprit les thèses suivantes :

### **1. Le développement d'un enseignement multilingue**

Dans une société cosmopolite, la connaissance des langues est une nécessité et un atout. L'organisation actuelle de l'enseignement ne favorise pas l'apprentissage des langues et devrait donc être repensée. Le développement d'un système d'enseignement multilingue à Bruxelles est possible et doit être une priorité. Il s'agirait à la fois d'intégrer, dans un même enseignement, le néerlandais et le français, mais également d'autres langues dès lors qu'une demande significative en ce sens serait exprimée par les parents ou les élèves. L'amélioration de l'enseignement des langues à l'école à Bruxelles est souhaité par une grande partie de la population à Bruxelles. Une enquête de la VUB vient de le montrer: près de trois quart des bruxellois, tant francophones que néerlandophones, sont favorables à l'organisation d'un enseignement bilingue.

### **2. La promotion d'une politique culturelle pour tous**

La population de Bruxelles est diversifiée et métissée. La reconnaissance d'autres cultures, à côté des cultures néerlandophones et francophones, est une source d'épanouissement individuel et favorise une société ouverte et dynamisée par sa diversité. La politique culturelle bruxelloise doit favoriser les projets multiculturels et, en particulier, les projets communs aux francophones et néerlandophones de Bruxelles. Elle doit également répondre aux aspirations d'autres composantes de la population bruxelloise. Il s'agit de reconnaître, dans l'espace public, les langues, les patrimoines et les moments de mémoires, les expressions culturelles traditionnelles et en voie de métissage des personnes et des groupes d'origines diverses issus des immigrations. Cette reconnaissance doit pouvoir se faire dans l'école, les médias et les programmes culturels divers soutenus par les pouvoirs publics.

### **3. L'exigence d'un service public (au minimum) bilingue**

L'absence d'un enseignement bilingue ou multilingue ne permet pas d'espérer des connaissances linguistiques multiples de la part de l'ensemble des agents des services publics ou para-publics à court terme. On ne peut exiger de policiers, de médecins ou de magistrats qu'ils soient bons bilingues alors même qu'on leur refuse un enseignement linguistique de qualité. Par contre, il apparaît souhaitable à court terme d'exiger (au minimum) un bilinguisme effectif des services publics et para-publics, tels que les hôpitaux, à Bruxelles sur base des ressources linguistiques existantes. Ceci doit aller de pair avec un encouragement accru à l'apprentissage des langues et à la reconnaissance de différentes formes de bi- ou multilinguismes, notamment pour des services de proximité (police, santé) qui requièrent de nombreux contacts avec la population allophone.

### **4. La gestion efficace des politiques régionales**

Pour satisfaire les besoins des Bruxellois, les politiques régionales doivent être réalisées au travers d'organismes appropriés dont la mission et la gestion seraient définies prioritairement en termes de satisfaction des besoins et non en fonction de considérations linguistiques. C'est pourquoi en matière de mobilité (et en particulier dans le domaine des transports publics), en matière d'urbanisme, ainsi qu'en matière d'environnement (notamment pour le traitement des déchets) nous estimons nécessaire que les intérêts spécifiques des Bruxellois et les responsabilités publiques requises pour leur défense soient confiés à des instances spécialisées dont les tâches puissent être accomplies sur un territoire adapté à la nature du service considéré. Par exemple, la gestion des transports en commun entre le centre de Bruxelles et sa périphérie pourrait être organisée dans le cadre d'un « district des transports » pour la capitale. Des expériences étrangères, par exemple le district des transports de Madrid, montrent qu'il est possible d'arriver à une gestion efficace des transports qui associe les différentes entités politiques concernées en vue de la satisfaction des besoins des usagers.

### **5. Un financement de Bruxelles adapté aux charges qu'elle supporte**

Investir dans la Région bruxelloise bénéficie à toutes les composantes de la fédération belge. Les charges importantes qui pèsent sur la Région de Bruxelles-capitale du fait de ses caractéristiques de ville plusieurs fois capitale, de ville-Région et de petite Région imposent une révision appropriée de ses mécanismes de financement. Diverses propositions ont été avancées par des équipes universitaires ou par des personnalités politiques. Elles doivent être réexaminées. Par ailleurs, l'accord de coopération visant à la promotion du rôle de capitale de Bruxelles doit être consolidé et faire l'objet d'un débat démocratique.

## 6. La création d'une "Communauté bruxelloise"

Bruxelles est une ville cosmopolite. Terre d'accueil, elle est constituée d'une population variée, aux appartenances linguistiques et culturelles multiples. Bruxelles est également une grande ville confrontée à des défis sociaux et économiques considérables. Bruxelles est, enfin, une ville dans laquelle on trouve de nombreuses institutions et entreprises nationales et internationales auxquelles il convient de fournir un environnement approprié.

Les spécificités de Bruxelles et de sa population vont de pair avec des besoins eux aussi spécifiques. Leur satisfaction requiert des institutions adaptées. Or, ceci n'est de toute évidence pas le cas à l'heure actuelle, comme le montrent les constats qui précèdent. Des modifications institutionnelles seront donc nécessaires pour remédier aux inconvénients qu'entraîne, en particulier pour les Bruxellois, le partage progressif du pays sur des bases communautaires. Plusieurs solutions existent sans doute pour répondre aux besoins des Bruxellois et elles devront être précisées dans le cadre du débat démocratique sur l'avenir de Bruxelles que nous entendons promouvoir. Cependant, la forme précise que devraient prendre les institutions est secondaire par rapport à l'abandon du clivage bi-communautaire et l'adoption d'une conception multiculturelle tournée vers l'avenir de ces institutions.

Dans cet esprit, en plus des suggestions émises dans les points qui précèdent, nous proposons la création d'une "Communauté bruxelloise". Une telle institution permettrait notamment de soutenir un enseignement multilingue, des activités interculturelles, des services publics et des médias bruxellois multilingues. Elle permettrait de simplifier le paysage institutionnel bruxellois en reprenant l'ensemble des compétences communautaires à Bruxelles. Enfin, la création de cette institution entraînerait une révision des aspects de nos structures fédérales trop exclusivement centrés sur les deux grandes communautés.

[www.manifestobru.be](http://www.manifestobru.be)

---

## **Annexe 2 : Au Vlaams Blok : réflexions sur Bruxelles**

“...Tastenhoyes eigen Brussel-strategie is een combinatie van toegevingen en afdreigingen, van charme en chantage. “Op het moment dat Vlaanderen zijn onafhankelijkheid uitroept, moeten wij onze claim op Brussel onmiddellijk laten gelden. Er zal dan een korte periode verwarring ontstaan. (...) Ik zou de Brusselaars proberen alsnog mee te krijgen via een charmeoffensief. Door de hand uit te steken, ook naar de Franstalige Brusselaars, door hen te zeggen: ‘Kijk, in het nieuwe Vlaanderen behouden jullie alle rechten die jullie nu hebben in Brussel, op cultureel gebied en op het vlak van onderwijs. We zullen u niets in de weg leggen. We zullen vanuit Vlaanderen jullie Franstalige onderwijs en Franstalige cultuur subsidiëren. Er is dus geen sprake van een opgelegde, gedwongen vernederlandsing van de Brusselse Vlamingen. (...) Als wij dat willen, dan kunnen wij de Franstalige Brusselaars alle garanties geven dat hun eigen taal en cultuur zullen behouden, en dat ze over ruim voldoende financiële middelen kunnen beschikken om van Brussel de modernste stad van Europa te maken.”

Maar Tastenhoye denkt niet dat de Brusselaars dat voorstel zullen aannemen. “dan moeten we de vijs gaan dichtdraaien om ze tot betere inzichten te brengen.” Het plan is om van Brussel dan een omsingelde stad te maken die het mes op de keel wordt gezet. Tastenhoye voorziet een Berlijns scenario: een blokkade van Brussel, dat geografisch immers als een eilandje in Vlaanderen gegijzeld ligt. Tastenhoye: “Kijk waar Brussel ligt. De waterwegen die Brussel bevoeien, stromen over Vlaanderen: je kunt een sluis dichthouden. De treinen rijden over Vlaanderen Brussel binnen: die kun je tegenhouden aan de grens. De ring ligt praktisch volledig op Vlaams grondgebied: die kun je desnoods afsluiten. En je kunt de luchthaven van Zaventem dichthouden. Op dat moment leg je Brussel droog. Je hongert ze uit en ze zullen verplicht zijn om, als ze niet op ons royale aanbod willen ingaan, toch aan te sluiten bij Vlaanderen.”

Uittreksel uit een interview van Vlaams Blok-parlementslid

Guido Tastenhoye.

De Morgen 2 februari 2001.

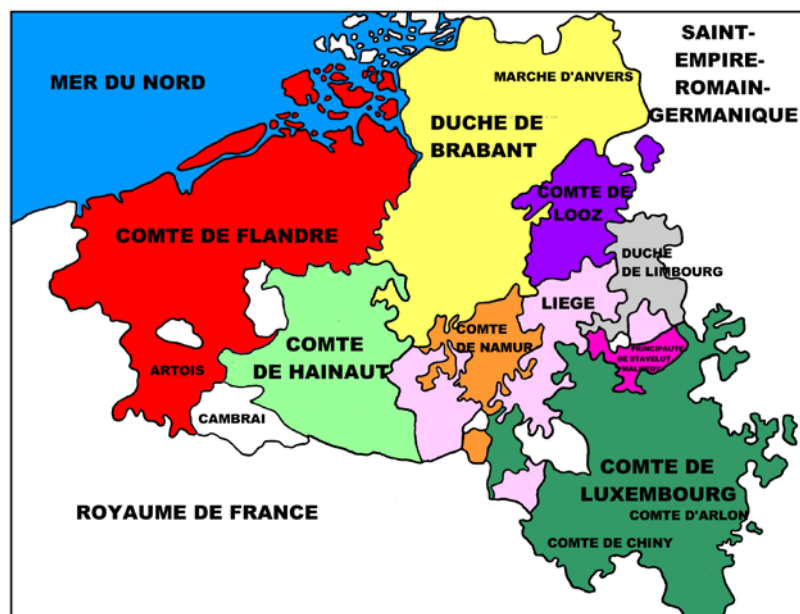
### Annexe 3. Histoire des territoires régionaux en Belgique

« *Région* » :

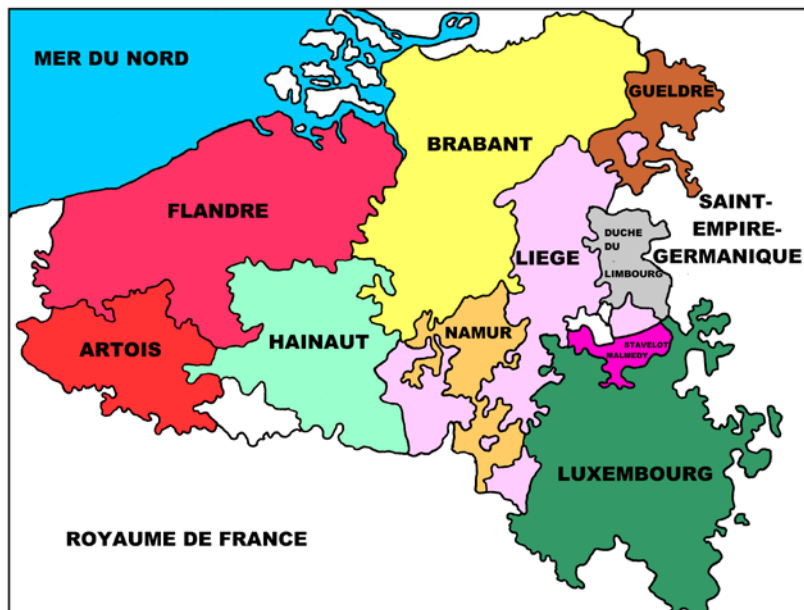
« *Territoire relativement étendu, possédant des caractères physiques et humains particuliers qui en font une unité distincte des régions voisines au sein d'un ensemble.* » (Le Robert, 1988 : 1643)

« *Etendue terrestre présentant une unité déterminée par un ou plusieurs facteurs topographiques, climatiques, économiques, historiques* »  
Encyclopédie Microsoft® Encarta® 99.

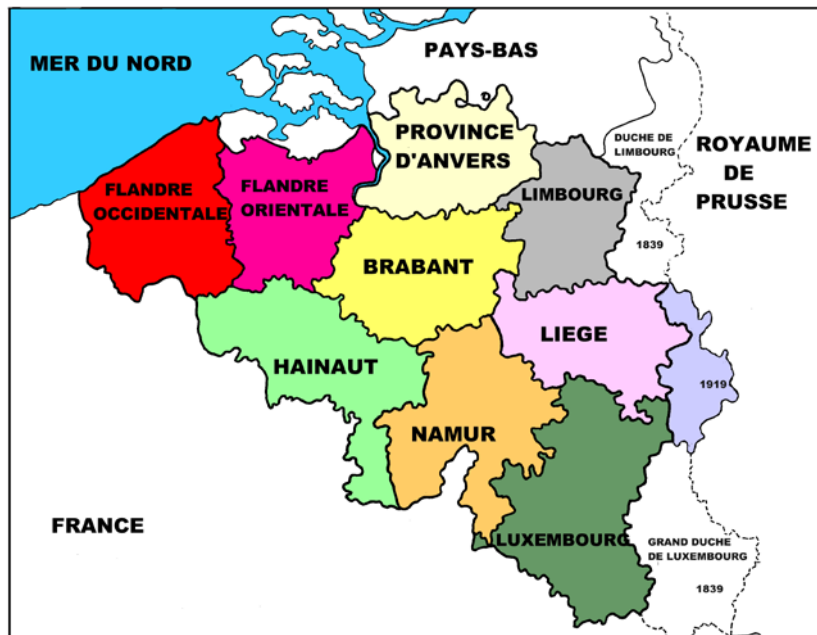
Les principautés de la future Belgique en période féodale (X<sup>ème</sup> – XIII<sup>ème</sup> siècle)



### Les provinces belges au XVIème siècle



### Les provinces belges de 1839 à 1980



Considérée sous l'angle territorial, on notera la remarquable permanence de l'entité brabançonne, qui réunit sur son territoire depuis près de mille ans des villes comme Wavre, Louvain ou Bruxelles, Nivelles, Tirlemont, Diest ou encore Aerschot. Ainsi, Bruxelles et le Brabant ne firent à aucun moment partie de la Flandre, que l'on parle du comté historique ou des provinces qui lui ont succédé<sup>49</sup>.

#### La situation actuelle



<sup>49</sup> Alain Maskens : *ouvrage cité*, pp 25-35.

## Annexe 4. La Belgique, un Etat fédéral

Texte proposé sur le site web du gouvernement belge : [www.belgium.be](http://www.belgium.be), à la rubrique « Etat ».

La Belgique accède à l'indépendance en 1830. Au fil des années, le pays a évolué vers une structure fédérale efficiente. Pour en arriver là, quatre réformes de l'État ont été nécessaires (en 1970, 1980, 1988-89 et en 1993). C'est pourquoi, aujourd'hui et pour la première fois, l'article premier de la Constitution belge déclare : "La Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions".

Désormais, le pouvoir de décision n'appartient plus exclusivement au Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral. L'administration du pays est maintenant assurée par diverses instances qui exercent de manière autonome leurs compétences dans les matières qui leur sont propres.

La répartition des compétences au travers des réformes successives de l'État a évolué selon deux axes principaux. Le premier se rattache à la langue et, de manière plus large, à la culture. Les Communautés en sont issues. Le concept de "Communauté" renvoie aux personnes qui la composent et aux liens qui les réunissent, à savoir la langue et la culture. Notre pays connaît trois langues officielles: le néerlandais, le français et l'allemand. La Belgique actuelle est donc composée de trois Communautés: la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone. Elles correspondent à des groupes de population<sup>50</sup>.

Le deuxième axe de la réforme de l'État trouve ses fondements dans l'histoire et, plus particulièrement, dans l'aspiration de certains à plus d'autonomie économique. Les Régions sont le fruit de ces aspirations. La création de trois Régions en a été la conséquence: la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne. Les Régions belges sont comparables, jusqu'à un certain point, aux États américains et aux "Länder" allemands.

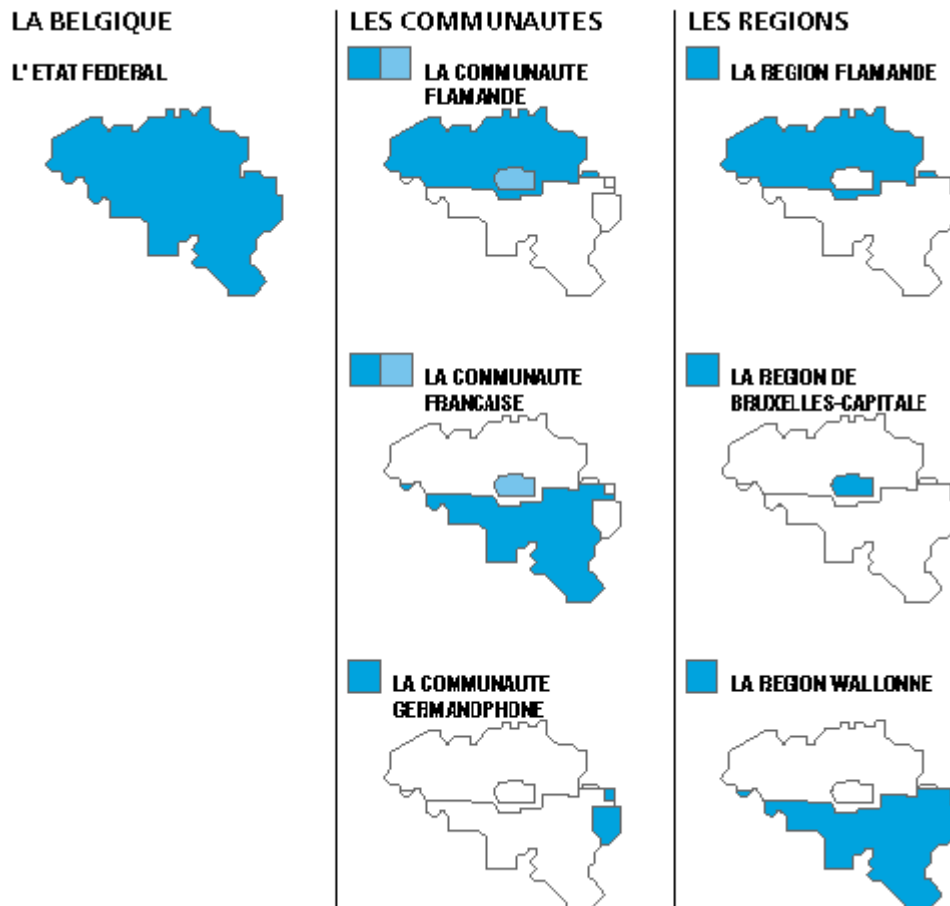
Le pays est également subdivisé en 10 provinces et 589 communes.

L'État fédéral conserve des compétences dans de nombreux domaines comme, entre autres, les affaires étrangères, la défense nationale, la justice, les finances, la sécurité sociale, ainsi qu'une partie importante de la santé publique et des affaires intérieures, ... Les Communautés et les Régions sont cependant compétentes pour établir des relations avec l'étranger dans le cadre des matières qu'elles gèrent.

---

<sup>50</sup> On notera que ce texte est en conflit avec les informations qui suivent. Comme le montre le schéma de la page suivante, les Communautés se définissent par rapport à un territoire et non aux personnes. En outre, le territoire des Communautés flamande et française coïncide à 1% près avec le territoire de la Région flamande et wallonne, respectivement. Le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale est lui aussi défini linguistiquement, correspondant à la zone déclarée bilingue par la Constitution et la loi. On notera encore que, dans ce même schéma, la surface de la RBC est représentée huit fois plus grande, à l'échelle, qu'elle n'est en réalité.

Concilier des identités régionales et culturelles dans une structure fédérale est plus vite dit que fait mais présente l'avantage de rapprocher le processus de décision de la population. Une structure politique, définie de manière précise, qui accorde plus d'importance à la qualité de la vie, en est le résultat.



## Les Communautés

Au même niveau que l'Etat fédéral et les Régions, se trouvent les Communautés. La Belgique fédérale comprend trois Communautés: la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone. L'existence de ces collectivités est basée sur la notion de "langue".

### Le territoire des Communautés.

La Communauté française exerce ses compétences dans les provinces wallonnes, déduction faite des communes germanophones, et à Bruxelles; la Communauté flamande exerce ses compétences dans les provinces flamandes et à Bruxelles; la Communauté germanophone exerce ses compétences dans les communes de la région

de langue allemande, toutes situées dans la Province de Liège.

### Les compétences des Communautés

Nous avons vu que la Communauté est fondée sur la notion de "langue" et nous savons que celle-ci est liée aux personnes. On peut donc rattacher aux compétences des Communautés toute une série de matières connexes: la culture (théâtre, bibliothèques, audio-visuel ... ), l'enseignement, l'emploi des langues et les matières dites "personnalisables" qui comprennent, d'une part, la politique de santé (médecine préventive et curative) et, d'autre part, l'aide aux personnes (la protection de la jeunesse, l'aide sociale, l'aide aux familles, l'accueil des immigrants, ...). Les Communautés sont également compétentes en matière de recherche scientifique et de relations internationales dans les domaines qui relèvent de leur compétence

### **Les Régions**

Au même niveau que l'Etat fédéral et les Communautés, se trouvent les Régions.

Elles sont au nombre de trois. La dénomination des trois institutions régionales se rattache au nom donné à leur territoire. C'est pourquoi, du nord au sud, on parle de la Région flamande, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne.

Leurs compétences ont été élargies au cours des différentes phases de la réforme de l'Etat. A l'occasion de la deuxième réforme de l'Etat en 1980, les Régions flamande et wallonne ont été, chacune, pourvues de leur Conseil et de leur Gouvernement. La Région de Bruxelles-Capitale n'a, en revanche, obtenu ses institutions que lors de la troisième réforme de l'Etat, en 1988-1989. La population élit, tous les cinq ans, les membres des Conseils régionaux.

Les Régions ont également des organes législatif et exécutif : le Conseil régional et le Gouvernement régional.

En Flandre, les institutions de la Communauté et de la Région étant fusionnées, il n'y a donc qu'un Conseil flamand et qu'un Gouvernement flamand.

### Les compétences des Régions

Les Régions ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupation du "territoire" au sens large du terme.

Ainsi, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de rénovation rurale, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales.

Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.

## **Annexe 5. Emploi des langues au Grand-Duché de Luxembourg.**

Au Grand-Duché,

« Les actes législatifs sont rédigés en français. En revanche, le français parlé a peu à peu disparu de l'enceinte du Parlement, même s'il est encore préféré au luxembourgeois par les ministres lors de leurs grandes déclarations. En ce lieu très officiel, la langue d'expression n'est pas formellement arrêtée et, dans une certaine mesure, ce contexte laisse le champ libre aux préférences personnelles des personnalités politiques. Il est un fait qu'aujourd'hui les débats réguliers se font le plus souvent en luxembourgeois. A cette occasion, la langue emprunte bon nombre de termes au français (*de Congé Pénal, en Débat an der Chamber*), et à l'allemand (*d'Gleichberechtigung*). Ainsi, le compte rendu des séances publiques de la Chambre des députés distribué auprès des citoyens illustre le savant mélange de langues: les débats sont transcrits en luxembourgeois (ce qui constitue la plus volumineuse production écrite régulière), les questions au Gouvernement et les textes de lois le sont toujours en français.

Pour ne pas y perdre son latin, il faut savoir qu'en matière administrative et judiciaire, selon la loi de février 1984, "il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise". Le citoyen dispose de ce même choix pour formuler ses requêtes administratives sans pour autant que l'administration soit rigoureusement tenue de respecter sa préférence.

Dans l'ensemble, la faible présence de l'allemand au niveau de la vie publique nationale trouve un certain contrepoids au plan communal, tant à l'oral qu'à l'écrit (publications des Conseils communaux). Le fonctionnement de l'administration d'Etat luxembourgeoise reflète un solide équilibre, celui qui privilégie le français comme langue écrite et le luxembourgeois comme langue orale (pour le travail et la communication).

Durant les deux années obligatoires d'enseignement préscolaire, les enseignant(e)s parlent luxembourgeois avec leurs jeunes élèves. La préoccupation première est de développer les capacités langagières de tous les enfants, et en particulier des jeunes d'origine étrangère pour qui la maternelle est le premier lieu d'exposition à la langue luxembourgeoise. Les classes du primaire introduisent les langues secondes. Les enfants apprennent à lire et à écrire en allemand, assimilé comme la version écrite du *lëtzebuergesch*. L'année suivante, ils commencent l'apprentissage du français. Selon la composition des classes (importante proportion d'enfants nés de familles immigrées), les enseignants parlent allemand, alternant parfois avec le luxembourgeois et le français. En 1991 des cours en portugais et en italien ont été introduits dans les écoles communales.

Au cours des premières années de l'enseignement secondaire, la plupart des matières sont étudiées en allemand. Puis c'est en français qu'on étudie l'histoire, les mathématiques etc. en section classique, tandis que l'allemand demeure prédominant en section technique.

Le Centre Universitaire de Luxembourg offre aux étudiants la possibilité de suivre un premier cycle d'études dans six départements différents. L'essentiel des cours est dispensé en français. Après ces deux années, les étudiants prolongent leurs cursus sur les campus des pays voisins: aucune frontière linguistique ne peut théoriquement les arrêter !

Enfin, dans l'ensemble, les écoles étrangères rassemblent 17% des scolarisés. Dans ces établissements privés les langues maternelles de l'immigration sont souveraines. Des cours du soir sont assurés pour les enfants qui ont intégré le système luxembourgeois.

Pour l'anecdote, on se souviendra que la première conférence internationale consacrée aux questions de bilinguisme dans l'enseignement s'est tenue au Grand-Duché en 1928. Aujourd'hui, le volume d'heures consacrées à l'apprentissage des langues durant tout le parcours scolaire (sections classique et technique confondues) atteint en moyenne 50% du total des matières enseignées.

Parmi les contraintes imposées au système éducatif par la situation linguistique, il faut mentionner d'une part, l'hypothèque relative à la réussite scolaire, conséquente aux orientations des programmes scolaires; d'autre part, l'obligation, unique en Europe, pour les futurs professeurs de langue et de lettres d'étudier dans le pays dont ils diffuseront la langue et la culture. Mais l'enjeu à la clé est culturel: en témoigne le succès remporté auprès des jeunes par la Fête des Langues et du Livre, initiée en 1995. Cette manifestation symbolise l'atmosphère multilingue et le goût pour la communication en langue étrangère développés par les écoles du Grand-Duché.

L'Eglise catholique rassemble la grande majorité des Luxembourgeois. Ses communications sont publiées en allemand, tandis que la prédication et le service du culte se font communément en *lëtzebuergesch*, de même que les mariages et funérailles. Les Ecritures Saintes sont prononcées en allemand. Enfin dans les communes, les curés s'adressent aux paroissiens soit en français, soit en allemand, en fonction de l'importance de la communauté immigrée ».

Extrait de : « à propos ... des langues »

Service Information et Presse

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

1999

<http://www.gouvernement.lu/gouv/fr/sip/publi/langues.html>

## Annexe 6. CD&V / cdH bruxellois : opinions contrastées

“ ...

4. De onhoudbare indeling van gewesten en gemeenschappen moet beëindigd worden. Onze staatsstructuur moet steunen op een fundamentele tweeledigheid met twee deelstaten, Vlaanderen en Wallonië, die de basisverantwoordelijkheden uitoefenen. Samen worden afspraken gemaakt over de bevoegdheden die op basis van toegevoegde waarde worden toevertrouwd aan de federatie. Een doorzichtige, onderhandelde en omkeerbare solidariteit op basis van objectieve criteria en gerechtvaardigde verschillen behoort tot deze afspraken. Specifieke autonomie wordt toegekend aan de Duitstalige Gemeenschap. De specifieke autonomie die Brussel in zijn boeiende, veelvoudige eigenheid erkent, moet verbonden blijven met Vlaanderen en Wallonië die er een blijvende verantwoordelijkheid opnemen, samen met Europa, met een volwaardige plaats van de Vlamingen in Brussel, op alle niveaus. Deze evolutie in confederale richting houdt in dat Vlaanderen en Wallonië volwaardige deelstaten worden in Europa....”

*Wat willen de Vlaamse christen-democraten?*

Luc Van den Brande

De Standaard, 01/06/2001

--

“Onder de titel ‘Wat willen de Vlaamse christen-democraten?’ heeft Luc Van den Brande, CVP-volksvertegenwoordiger, zijn credo inzake de institutionele toekomst van het land verkondigd (*DS 1 juni*). Ook al komt hij op voor regionalisme, democratie en christelijke waarden, de voormalige minister-president van het Vlaams Gewest draagt een staatkundige visie uit, waarin België evolueert naar een confederatie met twee deelstaten, Vlaanderen en Wallonië.

In zijn scenario wordt aan de Duitstalige Gemeenschap een specifieke autonomie toegekend. Brussel zou bovendien slechts over een relatieve autonomie beschikken, begrensd door de blijvende verantwoordelijkheid die er door Vlaanderen, Wallonië en Europa opgenomen wordt.

Twee redenen bewegen ons ertoe te reageren: wij zijn overtuigde christen-democraten en wij zijn in Brussel geboren en getogen. Onze identiteit ontleen wij, dankzij onze ouders, aan de innige verweving en de verrijkende coëxistentie van twee complementaire culturen. Deze identiteit wordt steeds verder gemodelleerd door de wederzijdse doordringing van diverse invloedssferen die hier in Brussel voelbaar zijn. Wij behoren niet tot één homogene volks- of cultuurgemeenschap. Dit belet ons en onze kinderen nochtans niet in Brussel een diepe en stevige verankering te vinden. Wij vinden het uitdagend in een veelzijdige, kosmopolitische grootstad te wonen en te werken. Dagelijks ervaren wij via onze burens en collega's, die een andere taal spreken, hoe verrijkend de diversiteit is.

Wanneer hij België in twee deelstaten opsplijt en van Brussel een voogdijgebied maakt onder het toezicht van Vlaanderen, Wallonië en Europa, geeft Luc Van den

Brande duidelijk te kennen dat hij aan de Brusselse regionale identiteit nagenoeg geen waarde hecht.

Hij negeert tal van burgers die met klem hun verknochtheid aan hun regio uitdrukken. Hij heeft geen oor voor al wie zijn stem verheft om recht op erkenning en autonomie te bekomen, naar het model van de twee andere regio's. Vanuit democratische overwegingen moeten wij zijn voorstel het volgende verwijten: nergens in de tekst wordt de opinie van de betrokken personen in beschouwing genomen....”

*Wat willen de Brusselse christen-democraten?*

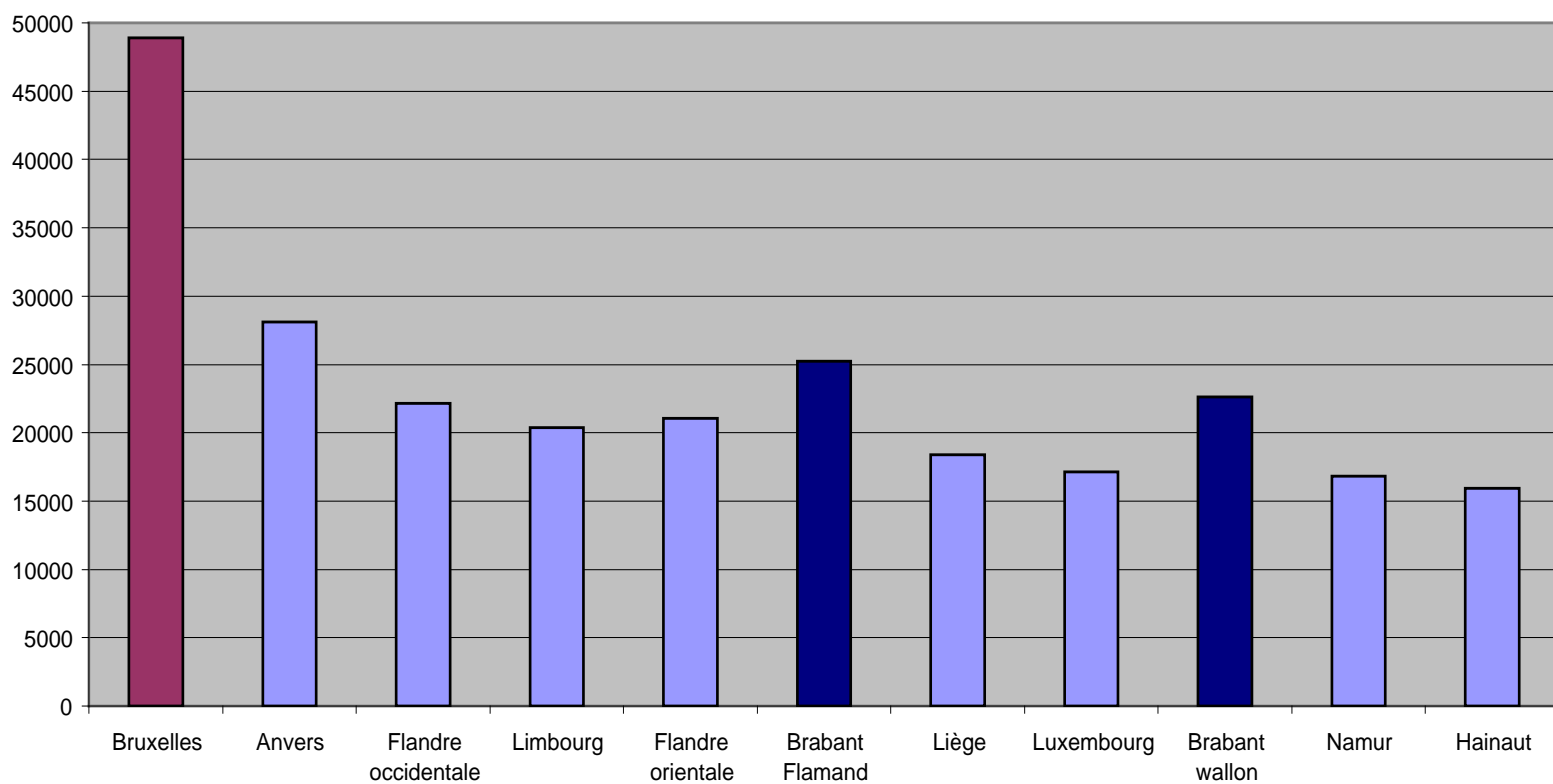
De Standaard 18/06/2001

André du Bus de Warnaffe & Anne-Marie Claeys-

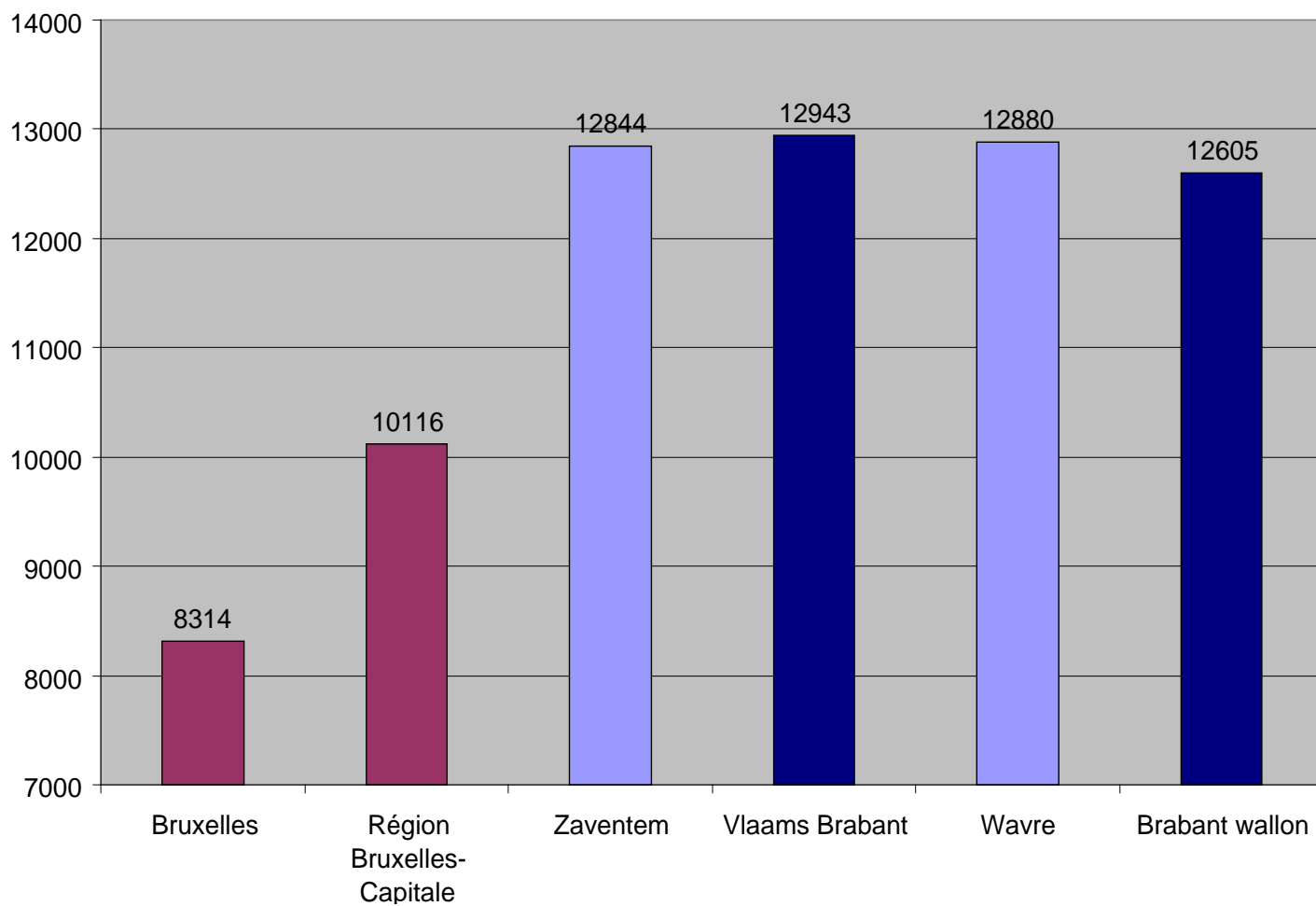
Matthys

## Annexe 7 Production de richesse par habitant en RBC et dans les provinces belges<sup>51</sup>

### PIB par habitant, en euros, pour l'année 2000

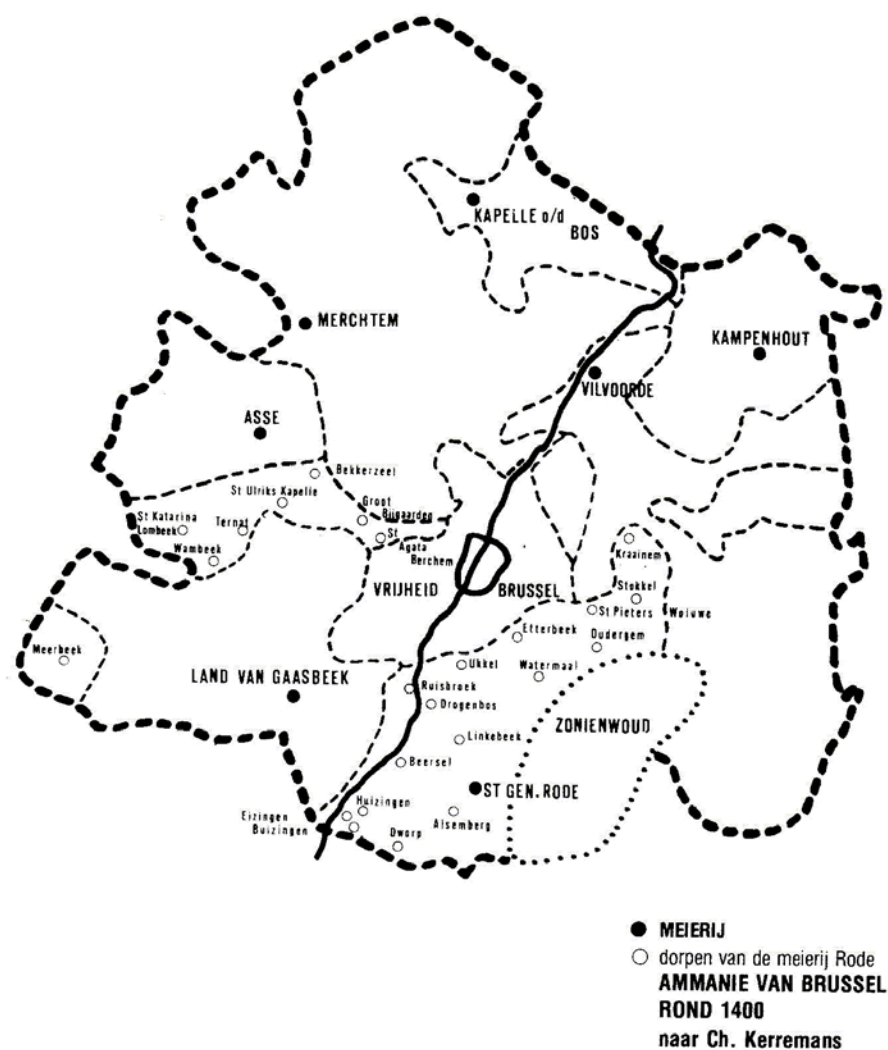


<sup>51</sup> Source : Eurostat, 01/2003

**Annexe 8. Comparaison des revenus des habitants, à Bruxelles et en périphérie<sup>52</sup>.****Revenus annuels moyens, en euros, pour l'année 2000**

<sup>52</sup> Source : Ministère des affaires économiques (données) et Agoria (tableau), 2003

### Annexe 9. Le district administratif de Bruxelles au XV<sup>ème</sup> siècle<sup>53</sup>



Les ammanies correspondaient à des sortes de districts administratifs dans lesquels le pouvoir du Duc était délégué à un Amman, responsable de la gestion administrative et financière.

<sup>53</sup> Extrait de : U. De Becker en F. Vanhemelryck : *Geschiedenis van Sint-Genesius-Rode naar Constant Theys*. Edité par l'administration communale, 1982, p.89.

## Annexe 10. Bilinguisme ? Avis contrastés de Claude Hagège et Roger Maingain

« Ma première idée est que l'avenir des langues humaines réside dans la diversification mais autrement qu'à travers les beaux discours. On ne peut pas, quand on est linguiste professionnel, quand on vit une relation de passion avec les langues et qu'on les voit mourir, se gargariser de discours mondains. Il n'y a d'autre issue que de faire que les enfants apprennent dès le plus jeune âge le plus grand nombre de langues possible. Le bilinguisme précoce me paraît être la solution. Mon propos est destiné à défendre le multilinguisme, mais à travers lui, le français a tout à y gagner. Je prône un enseignement multilingue précoce et j'en donne cinq conditions, cinq pratiques au terme desquelles on peut probablement aboutir à un vrai multilinguisme.. l'enfant, contrairement à ce que croient beaucoup de familles, est en situation d'apprendre très tôt un nombre considérable de langues. Il n'y a pas ici de troubles de la personnalité mais au contraire une émergence d'un potentiel qui reste sous-exploité. Le non-apprentissage de plusieurs langues est à l'évidence, d'après les études qui ont été faites par des gens très sérieux, une sous-exploitation des immenses capacités d'accueil du cerveau humain. L'enfant, loin d'apprendre trop de choses n'en apprend pas assez. . . . La difficulté vient de ce que à partir du moment où l'enfant grandit, son oreille qui était d'abord ce que j'appelle une " oreille naturelle " une oreille donc acoustiquement définie, devient ce que j'appelle une " oreille nationale ". Par oreille nationale, s'entend une oreille qui va bientôt ne plus laisser filtrer que ceux des sons possibles qui appartiennent à leur langue du milieu environnant le plus souvent unilingue en France. Les immenses potentialités de l'enfant développées très tôt finissent bien par s'étioler, se tarir, et dès lors l'enfant n'est plus en état d'apprendre des langues .  
(Claude Hagège, 1998)

*Lorsque l'on voyage quelque peu dans les pays d'Europe, on est frappé par le fait que l'étude des langues n'y prend pas le relief pris dans le petit Etat du nord-ouest du continent qui a nom 'Belgique'. En Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne, l'immense majorité de la population est unilingue et ne s'en porte pas plus mal. Certes, l'étude des langues, mondialisation oblige, a progressé partout au cours des vingt dernières années, que ce soit au point de vue des méthodes pédagogiques ou du nombre d'heures consacrées dans l'enseignement à ladite étude. Mais, dans aucun de ces pays, il ne règne l'obsession malade et généralisée qui triomphe en Belgique... »*

Roger Maingain

« La prétendue aristocratie des bilingues ».  
carte Blanche, Le Soir du 31 août 1999